

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 37 (1945)
Heft: 7

Artikel: Rapport sur la réunion du Conseil général de la Fédération syndicale internationale et sur le congrès mondial de Londres
Autor: Leuenberger, Hermann / Bernasconi, Giacomo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

37^{me} année

Juillet 1945

N° 7

Rapport sur la réunion du Conseil général de la Fédération syndicale Internationale

et

sur le congrès mondial de Londres.

Par Hermann Leuenberger et Giacomo Bernasconi.

Le rapport présenté au comité de l'Union syndicale suisse lors de sa session du 11 mai 1945 par Hermann Leuenberger, conseiller national, et Giacomo Bernasconi sur la réunion du Conseil général de la Fédération syndicale internationale, les 1 et 2 février 1945, et sur le Congrès syndical mondial qui s'est tenu à Londres du 6 au 17 février 1945 a la teneur suivante:

Remarque préliminaire.

Notre délégation a quitté la Suisse le 28 janvier 1945 sans être en possession des visas britanniques. Comme nous l'avons appris à notre retour, ceux-ci sont arrivés le lendemain de notre départ, le 29 janvier. Cependant, les possibilités de transport dont nous disposions nous permettaient de courir le risque de partir sans visa. Comme nous l'avions prévu, nous n'avons pas eu de difficultés; il sied toutefois de relever que les efforts déployés par la légation de Suisse à Londres et par nos amis américains nous ont pour ainsi dire évité toute démarche personnelle. Nous sommes arrivés le 29 janvier en Angleterre et le 30 janvier à Londres, où nous nous sommes annoncés immédiatement à la légation.

I. La réunion du Conseil général de la F.S.I.

avait été convoquée pour le 31 janvier 1945 au « Transport House », Smith Square, Londres S. W. 1. Une session de trois jours avait été prévue. Les délibérations furent différées d'un jour, Sir Walter

Citrine, président de la F. S. I. n'étant pas encore rentré d'un voyage en Grèce, où il s'était rendu à la tête d'une délégation syndicale. Sir Walter n'étant pas encore de retour le 1^{er} février, le Conseil général décida de se réunir sans lui. Les délibérations furent présidées par *J. Hallsworth, de la C. G. T. britannique*. Nous vous prions de bien vouloir consulter la *liste des participants* (annexe 1). Comme vous le verrez, la Suisse était le seul pays neutre représenté, les délégués suédois n'ayant pu obtenir à temps leur visa. Voici l'ordre du jour de la session du Conseil général de la F. S. I.:

1. Ratification des procès-verbaux des réunions antérieures.
2. Participation de représentants d'organisations non invitées et du Bureau international du Travail.
3. Rapport du secrétaire général sur l'activité de la F. S. I. et la situation présente.
4. Rapport financier et nomination de deux reviseurs.
5. Réorganisation de la F. S. I.
6. Les revendications économiques et sociales de la F. S. I.
7. Mouvement en faveur de l'introduction immédiate de la semaine de quarante heures.
8. L'activité future de la F. S. I.
9. Désignation du siège de la F. S. I.; date du premier congrès d'après-guerre de la F. S. I.

Dans son allocution d'ouverture, *W. Schevenels*, secrétaire général, a rappelé que la convocation de cette session du Conseil général s'est heurtée à de grosses difficultés. Le manque de personnel et la pénurie de papier n'ont pas permis de traduire un certain nombre de rapports, lesquels n'existent qu'en anglais. Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1944 du comité dit de crise fut ratifié avec quelques amendements insignifiants.

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour, le Conseil général décida d'admettre en qualité d'observateurs les *représentants des groupements syndicaux* d'Allemagne, d'Espagne, d'Autriche, de Pologne et de Tchécoslovaquie *repliés à Londres*. Pour la première fois, le *Bureau international du Travail* fut invité à se faire représenter officiellement.

Une *commission spéciale*, composée des collègues Deakin, Leuenberger, Oldenbroek, Watt, Bondas, Mukerji et Locker, fut constituée pour étudier les points 8 et 9 de l'ordre du jour. Le secrétaire général Schevenels a participé aux travaux de cette commission.

Le Conseil général passa ensuite à l'examen du point 6: *revendications sociales et économiques de la F. S. I.* Quelques centrales nationales et divers secrétariats professionnels internationaux

avaient fait connaître préalablement par écrit leur position. Des résumés de ces mémoires (en anglais) furent remis aux membres du conseil. La manière de voir de l'Union syndicale suisse en ce qui concerne la reconstruction des organisations syndicales dans les pays fascistes et nationaux-socialistes, à savoir que, dans ces divers pays, le mouvement syndical « doit se développer organiquement, au gré des nécessités et des possibilités » et que « les syndicats, qui sont appelés sans aucun doute à être le point de cristallisation d'un nouvel ordre démocratique, doivent jouir de la plus grande autonomie pour ce qui a trait à leur organisation et à leur administration », fut partagée en particulier par la Suède et la Norvège. Ces deux centrales nationales ont insisté pour que l'on évite toute intervention pouvant être assimilée à une immixtion et à une tutelle directes et pour que l'on se borne à un certain contrôle. Ces organisations ont besoin d'aide avant tout. De l'avis de l'Union syndicale norvégienne, on ne peut laisser à des commissions munies de pouvoirs étendus le soin de créer des syndicats libres. Quant à l'Union syndicale suédoise, elle a relevé qu'il serait dangereux pour la F.S.I. de participer de quelque manière que ce fût à l'occupation « de pays autrefois ennemis ». « Le mouvement syndical international doit venir en aide à l'Italie et à l'Allemagne et non pas donner des ordres aux organisations de salariés de ces pays. » Notre délégation a eu l'occasion de développer cette manière de voir au sein du Conseil général, en précisant cependant qu'elle ne pouvait que formuler des suggestions ou faire des réserves et qu'elle n'était pas autorisée à présenter des propositions officielles. D'ailleurs, le Conseil général s'est borné à apporter quelques modifications au programme qui lui a été soumis par le secrétariat général. Après avoir constaté que ce programme avait tout au plus la valeur de *directives provisoires* (la décision définitive demeurant réservée au congrès ordinaire), le Conseil général ratifia en principe les propositions du secrétariat général.

Lors de l'examen des *rapports annuels* (point 3 de l'ordre du jour), la délégation française critiqua vertement l'activité déployée par la F.S.I. depuis 1940. Elle lui reprocha d'avoir abandonné à eux-mêmes les pays occupés et de n'avoir jamais pris position contre les Quisling et les criminels de guerre. De l'avis des collègues français, le rapport ne condamne pas les renégats du mouvement syndical. Dans ces conditions, le Conseil général devrait reconnaître que la F.S.I. n'a rien de mieux à faire que de céder la place à une nouvelle organisation, plus vaste et plus active. Ces critiques furent vigoureusement repoussées, par les Anglais notamment; ils firent valoir que, pendant la guerre, la F.S.I. avait fait tout ce que les circonstances permettaient d'entreprendre. La délégation britannique fut appuyée par Watt, représentant de la Fédération américaine du Travail. Enfin, les rapports annuels furent

ratifiés par tous les délégués contre deux. La délégation française s'abstint.

Les *comptes* et le *rapport des reviseurs* (point 4 de l'ordre du jour) furent ratifiés à l'unanimité et les reviseurs furent confirmés dans leurs fonctions.

Lors de l'examen du point 5, *réorganisation de la F.S.I.* (les propositions y relatives de la F.S.I. ont paru dans le numéro janvier-février 1945 de la « Revue syndicale suisse »), trois problèmes jouèrent un rôle essentiel :

1. La F.S.I. doit-elle être autorisée à organiser plus d'une centrale nationale par pays ?
2. Parallèlement aux centrales nationales, la F.S.I. peut-elle admettre comme membres des organisations professionnelles nationales qui ne sont pas rattachées à une centrale nationale ?
3. Les secrétariats professionnels internationaux doivent-ils renoncer à leur autonomie, c'est-à-dire n'être plus que des divisions de la F.S.I. ?

Watt, représentant de la Fédération américaine du travail se dressa de manière particulièrement vive contre l'admission de plusieurs centrales syndicales par pays. Il fit un tableau détaillé de la situation aux Etats-Unis. Ses réserves furent partagées par d'autres délégués. *Downes* (Afrique du Sud) se prononça contre l'admission d'organisations professionnelles qui ne sont pas rattachées à la centrale nationale compétente. *Oldenbroek* (I. T. F.) s'opposa énergiquement à la tentative de faire des secrétariats professionnels internationaux de simples divisions de la F.S.I. Il releva que les diverses centrales nationales n'avaient pas eu l'occasion de se consulter et que la plupart des internationales professionnelles n'avaient pas eu, de leur côté, la possibilité de soumettre ce projet à leurs organes réguliers. Le président proposa donc « de ratifier le projet à titre de *rapport provisoire* ; le Conseil général en poursuivra l'étude au cours d'une réunion ultérieure avant de la soumettre au congrès ordinaire ». Dans l'intervalle, les centrales nationales et les secrétariats professionnels internationaux doivent poursuivre l'examen du projet. Cette « motion » présidentielle fut acceptée à l'unanimité. La délégation française ne participa pas à la discussion et s'abstint de voter.

La commission spéciale constituée pour l'étude des points 8 et 9 de l'ordre du jour présenta les propositions suivantes :

1. Le siège de la F.S.I. reste provisoirement fixé à Londres. La décision définitive sera prise par le congrès.
2. Le comité de la F.S.I. est autorisé à augmenter selon les besoins les effectifs du personnel du secrétariat. Il convient en premier lieu d'engager un secrétaire adjoint capable et

deux à trois fonctionnaires qualifiés en qualité de chefs de service. Ces nominations devront être ratifiées par le congrès. Le secrétaire général est autorisé à engager lui-même le personnel technique; dans la mesure du possible, son choix doit porter sur les anciens employés de la F. S. I.

3. La F. S. I. doit proposer aux organisations affiliées une augmentation de la cotisation annuelle de 12 à 20 shilling par tranche de mille membres.
4. Dans la mesure du possible, le congrès ordinaire de la F. S. I. doit avoir lieu en septembre 1945, immédiatement après la Conférence internationale du Travail, laquelle sera probablement convoquée à Paris ou dans les environs.

Toutes ces propositions ont été acceptées par le Conseil général.

Le secrétariat n'avait soumis aucun projet en ce qui concerne le point 7: *mouvement en faveur de l'introduction immédiate de la semaine de quarante heures*. Le secrétaire général releva que cette discussion figurait à l'ordre du jour à la demande de Citrine. Le secrétariat, ajouta-t-il, espère qu'un échange de vues lui permettra de recueillir de nombreuses informations. Divers délégués exposent la situation dans leur pays. Fox (Nouvelle-Zélande) rappela qu'à quelques exceptions près, la semaine de quarante heures est en vigueur dans ce pays depuis 1936. La durée du travail a été accrue pendant la guerre mais le tarif des heures supplémentaires a été majoré conformément à la loi. Il va sans dire que tous les délégués ont relevé que la semaine de quarante heures ne peut être introduite qu'à la condition que le gain hebdomadaire reste le même. Le problème de la concurrence internationale a fait l'objet d'une discussion particulièrement nourrie. Les délégués convinrent que cette réforme ne pouvait être réalisée que sur le plan international; cependant, les conditions varient si fortement d'un pays à l'autre et d'un continent à l'autre (Asie) que le problème nécessite encore une étude approfondie. Le secrétariat a été chargé de procéder à une enquête auprès des centrales nationales affiliées.

Cette session du Conseil général de la F. S. I. a laissé une impression assez défavorable. Avant tout, l'attitude de la délégation française, qui s'est refusée à participer aux délibérations, a créé une certaine tension, laquelle s'est maintenue jusqu'à la fin de la réunion. De plus, les discussions ont révélé de fortes divergences de vues. Cette session, convoquée avant tout pour préparer l'ordre du jour de la Conférence syndicale mondiale et pour réaliser dans la mesure du possible une unité de vue des organisations membres de la F. S. I., est en quelque sorte demeurée sans résultat.

II. Le congrès syndical mondial

convoqué par les trade-unions britanniques. Ouvert le 6 février, il a présenté, dès le début, avant tout en raison de la présence d'une délégation russe forte de 35 membres et représentant 27 millions de syndiqués, un aspect tout différent de celui qu'offrait la réunion du Conseil général de la F.S.I. La Fédération américaine du Travail (American Federation of Labor: A.F.L.), membre de la F.S.I. et dont les délégués ont assisté à la réunion du Conseil général, n'a pas participé au congrès. En revanche, les Etats-Unis y étaient représentés par la C.I.O. (Congress of Industrial Organisation). L'A.F.L. a justifié son abstention en relevant qu'elle ne pouvait coopérer à une manifestation convoquée et organisée avant tout à l'instigation des communistes. L'A.F.L. estime, de plus, que les syndicats russes, loin d'être indépendants, ne sont qu'un *simple organe du gouvernement soviétique*.

Vous trouverez en annexe la liste des délégués. Nous relevons que, parallèlement aux syndicats libres du monde entier, les organisations catholiques de Belgique, de France et des Pays-Bas étaient représentées. Voici la liste des organisations suisses qui étaient invitées: Union syndicale suisse, Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux, Union suisse des syndicats autonomes, Fédération des sociétés suisse d'employés, puis, ultérieurement, l'Association suisse des employés et des ouvriers évangéliques. La Fédération des syndicats chrétiens-nationaux ne s'est départie qu'au dernier moment de l'indifférence qu'elle avait manifestée tout d'abord envers le congrès. Il était malheureusement trop tard pour obtenir un visa. Quant à l'Association des employés et ouvriers évangéliques, elle ne reçut pas à temps l'invitation britannique. Nous ignorons de quelle manière ont réagi les autres associations suisses de salariés

La conférence fut ouverte le 6 février à 10.30 h. par Sir *Walter Citrine*, secrétaire général de la C.G.T. britannique. Il rappela que ce congrès, convoqué par les trade-unions avait été préparé par une commission composée de représentants des syndicats russes, de la C.I.O. et des trade-unions. Il ajouta que ce comité avait proposé de confier la présidence de la séance d'ouverture à M. *George Isaacs*, président de la C.G.T. britannique. Celui-ci souhaita la bienvenue aux délégués au nom des trade-unions et du comité d'organisation. Il releva que l'appel de la C.G.T. britannique avait soulevé un écho mondial. Il remercia ensuite les autorités du Comité de Londres d'avoir bien voulu mettre à la disposition du congrès leurs locaux, « cette citadelle de la démocratie et ce symbole de la liberté ». Il transmit ensuite le salut de la conférence aux armées des nations alliées, à ces

armées dont l'héroïsme et les sacrifices doivent nous servir d'exemple. Nous avons avant tout pour tâche de mobiliser les forces du mouvement syndical international afin d'atteindre le but pour lequel les peuples alliés luttent et souffrent depuis des années. Tous les points qui figurent à l'ordre du jour visent à cet effet

M. *Somerville Hastings*, président du Comité de Londres, après avoir salué les délégués, rappela l'importance du mouvement syndical en Grande-Bretagne et ses rapports avec la plus puissante administration municipale du monde. M. Hastings brossa ensuite un tableau sommaire des tâches multiples de la municipalité londonienne et souhaita un plein succès à la conférence.

Sir Walter Citrine communiqua que M. *Churchill*, premier ministre, avait eu l'intention de saluer personnellement le congrès. Une nouvelle rencontre avec MM. Stalin et Roosevelt l'en a empêché au dernier moment. Sir Walter Citrine donne lecture du message suivant de M. Churchill:

« Cher Monsieur Citrine,

Par cette lettre, je voudrais vous prier de transmettre aux nombreux délégués du congrès syndical mondial les vœux les plus chaleureux du gouvernement. Les syndicats britanniques ont contribué de manière décisive à l'effort de guerre de ce pays; je saisis cette occasion pour témoigner de leur volonté de résistance, de leur énergie et de l'aide qu'ils nous ont apportée durant ces cinq années. Cete collaboration ne sera pas moins importante au cours des années qui viennent. Je suis convaincu que l'activité des organisations syndicales qui sont représentées à ce congrès s'inspire et continuera de s'inspirer du même esprit.

Nous sommes fiers que la cité de Londres ait été choisie pour lieu de cette importante réunion. J'espère que vos délibérations seront couronnées de succès et que vos hôtes remporteront de leur séjour dans ce pays un souvenir agréable.

Votre

Winston S. Churchill.»

Lors de la seconde séance, *C. R. Attlee*, premier ministre-adjoint, salua la conférence au nom du gouvernement britannique.

Le congrès désigna ensuite comme *présidents*:

George Isaacs	(Grande-Bretagne)
V.-V. Kuznetsov	(U. R. S. S.)
R.-J. Thomas	(Etats-Unis)

comme *vice-présidents*:

Louis Saillant	(France)
Chu Hsueh Fan	(Chine)
V.-L. Toledano	(Amérique du Sud)

Au cours de la première séance, les délégués ratifièrent l'*ordre du jour* établi par le comité d'organisation:

1. La contribution des syndicats à l'effort de guerre des Alliés.
2. Les syndicats et l'organisation de la paix.
3. La représentation des syndicats à la conférence de la paix et aux conférences chargées de préparer l'aide aux pays dévastés et d'étudier les problèmes de la reconstruction et des réparations.
4. Les problèmes de la reconstruction et la constitution d'une nouvelle Internationale syndicale.

Chacun des points à l'ordre du jour a fait l'objet d'un débat préliminaire au sein de l'assemblée plénière. Des commissions spéciales furent chargées d'élaborer, pour chacun de ces divers points, les propositions et résolutions à soumettre au congrès. Ce dernier désigna entre autres choses un « Standing Committee », c'est-à-dire une « commission de l'ordre du jour ». Un délégué polonais ayant été proposé pour faire partie de cet organe, notre délégation suggéra l'élection d'un norvégien. Le congrès se rallia à cette proposition et porta son choix sur le collègue *I. Haugen*.

La discussion de ces divers problèmes révéla de notables divergences de vues, qu'il ne fut pas toujours facile de concilier. Une première divergence, assez grave, portait sur le *mode d'élection*. Le comité d'organisation avait prévu uniquement des décisions prises à l'unanimité, à l'exclusion de toute décision prise à la majorité. Lors de la première séance du « Standing Committee », les Français et les Russes avant tout proposèrent que les décisions pussent être prises à la majorité; les Anglais maintinrent le principe de l'unanimité. Enfin, les représentants de la C. I. O. suggérèrent une solution intermédiaire, aux termes de laquelle l'« unanimité » ne serait pas considérée comme réalisée si un tiers des délégués groupant un tiers au moins des membres représentés s'opposaient à une décision. La conférence précisa que seules seraient liées par les décisions prises les organisations qui les ratifieraient.

L'*invitation de représentants d'« anciens pays ennemis »* provoqua également des divergences sérieuses. Les Russes, appuyés par les Français et les Américains du Sud, proposèrent d'inviter les Italiens, les Roumains et les Bulgares. Notre délégation se prononça avant tout pour la participation de l'Italie. Ces propositions se heurtèrent également à l'opposition des Britanniques. Enfin, une association polonaise des gens de mer (rattachée au gouvernement de Lublin) avait demandé d'être admise. Une fois encore, les délégués américains suggérèrent un compromis. Il fut décidé d'inviter l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie et la Finlande; de leur côté, les Russes firent une concession en ce qui concerne l'association polonaise.

Les délégués finlandais et italiens sont arrivés avant l'issue du congrès. Nous ignorons si ceux des pays balkaniques ont pu venir à temps.

Au moment où notre délégation a quitté Londres, les commissions n'avaient encore soumis aucune décision à la conférence. Notre rapport, sur ce point, est donc fondé sur le procès-verbal sténographique en notre possession. Rédigé en anglais, il compte deux cent soixante-huit pages imprimées. Il contient non seulement les divers discours et interventions, mais aussi les diverses résolutions de la conférence, de même que l'« appel à tous les peuples ». La seule illustration qui y figure représente la réception des délégués par le roi d'Angleterre.

Comme il ressort du procès-verbal, les délibérations se sont déroulées dans une atmosphère calme. On n'a pour ainsi dire pas enregistré d'oppositions doctrinales. Les quelques divergences de vues qui y sont apparues concernent toutes des questions secondaires. Les délégués ont pu s'entendre assez rapidement sur les projets de résolution préparés par les diverses commissions. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

L'impression laissée par les délibérations peut être formulée comme suit :

1. *Tous les délégués ont manifesté une volonté unanime, quasi élémentaire, de créer l'unité syndicale internationale.*
2. *La conférence a exprimé la conscience que toutes les organisations représentées ont de leur puissance.*
3. *Les syndicats ont la ferme volonté de contribuer à la reconstruction. Ils ne craignent pas les responsabilités.*

La conférence a manifesté la volonté de *contribuer à l'intensification de l'effort de guerre* jusqu'à la victoire finale sur le fascisme. Le télégramme adressé par le congrès aux maréchaux et aux amiraux des forces alliées est caractéristique à cet égard. En voici le texte :

« Les délégués à la conférence syndicale mondiale, qui représente 60 millions de travailleurs organisés de 35 pays vous adressent, ainsi qu'aux officiers et aux troupes placés sous votre commandement, leurs salutations fraternelles. Nous siégeons à Londres afin d'unir les efforts déployés par les travailleurs que nous représentons, de les unir pour gagner la guerre, pour assurer une paix durable pour créer un monde digne des sacrifices des hommes et des femmes qui ont lutté pour la défense de nos libertés, qui ont souffert ou qui sont morts pour cette cause. Nos pensées vont tout d'abord aux glorieuses armées des nations unies, à ces armées dont les drapeaux portent dans leurs plis l'espoir d'une humanité nouvelle, à ces armées dont les hauts faits sur tous les fronts rendent certaine la victoire de notre cause. Nous avons invité les 60 millions de travailleurs dont nous sommes les porte-paroles à ne relâcher à aucun moment leur effort à l'approche de la victoire, à redoubler d'énergie et à ne rien négliger pour accroître encore la production. En leur nom, nous promettons solennellement de travailler sans cesse pour que les forces armées sous vos ordres ne manquent de rien jusqu'au jour où l'ennemi, entièrement vaincu, déposera les armes. »

A l'issue de la conférence de Yalta, la conférence adressa le télégramme suivant aux « trois grands » :

«Réunis en conférence mondiale à Londres, les délégués de plus 60 millions de travailleurs syndiqués de 35 pays amis de la liberté ont pris connaissance avec une grande satisfaction des résultats de la conférence de Crimée. Nous avons appris avec joie que les chefs d'Etat de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Union soviétique, en accord avec leurs états-majors, sont convenus de prendre les mesures propres à intensifier encore la conduite de la guerre contre l'Allemagne hitlérienne et à en accélérer la fin victorieuse. Nous nous rallions sans réserve à votre déclaration, à savoir que toute trace du régime fasciste abhorré doit être effacée; nous approuvons également les mesures que vous avez décidées pour obtenir ce résultat; ces mesures garantissent un succès complet.

Nous avons également pris connaissance avec satisfaction de votre décision de créer sans tarder — conformément aux propositions de Dumbarton Oaks — une organisation internationale chargée d'empêcher de nouvelles agressions et d'assurer la paix.

Nous approuvons entièrement votre résolution relative à l'Europe libérée, où les principes démocratiques et celui de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes doivent être appliqués sans restriction.

Les beaux résultats de la conférence de Crimée et l'unanimité avec laquelle ces décisions historiques ont été prises confirment l'espoir des peuples épris de liberté; elles donnent l'assurance que les problèmes que posent la fin rapide de la guerre et l'établissement d'une paix juste et durable peuvent être résolus et que toutes les difficultés peuvent être surmontées.

Rassemblés à Londres pour forger l'unité des travailleurs des pays épris de liberté, nous vous assurons sans réserve de notre appui lors de l'application des décisions que vous avez prises.

Nous prenons l'engagement de veiller sur l'unité des nations unies dans la guerre et dans la paix, de tout faire pour la préserver et d'œuvrer sans trêve pour réaliser dans l'union nos buts communs: une victoire rapide et une paix durable.»

Mentionnons encore la *réception d'une délégation du congrès par le roi d'Angleterre*; comme le déclara George Isaac, président, le souverain, par ce geste, « reconnaît la valeur et l'importance de notre conférence ».

Les délégués catholiques furent reçus ultérieurement par l'*archevêque catholique de Westminster*, qui invita les travailleurs catholiques à participer activement à l'activité syndicale:

«Mon illustre prédécesseur, le cardinal Manning, a toujours activement encouragé le syndicalisme.

Les leçons de cette guerre ne doivent pas être vaines. C'est pourquoi nous devons tous accueillir avec satisfaction la loi sur la stabilisation des salaires actuellement discutée par le Parlement; elle a reçu l'appui de tous ceux qui, comme nous, travaillent dans des pays où les hommes appartiennent à des confessions diverses. Au sein des syndicats nous collaborons avec des hommes des religions les plus diverses; ils comptent même des membres sans confession. Précisément parce que nous sommes catholiques, nous devons apporter une contribution particulière à la cause commune.

En d'autres termes, les catholiques qui sont syndiqués doivent se donner la peine de méditer et de nous informer sur la nature et la destinée des hommes, comme aussi sur le but de la société humaine et le moyen de l'enrichir spirituellement. Mais nous ne pouvons prétendre résoudre les tâches syndicales. Ce n'est pas l'affaire de l'Eglise. Cependant, comme l'a dit le Pape Pie XI, nous pouvons nous efforcer d'insuffler aux organisations syndicales auxquelles nous appartenons l'esprit qui doit déterminer leur attitude.»

Sir *Walter Citrine* exposa, en termes très mesurés, l'*attitude des syndicats en face de l'organisation de la paix*. *A. Gazier*, de la C. G. T. française, fonctionna comme rapporteur de la commission chargée d'étudier ce problème. Seul l'article 26 du projet du comité, qui recommandait d'encourager l'établissement des juifs en Palestine, se heurta à l'opposition des délégués arabes. Les autres critiques se limitèrent à des points de détail. Le projet fut accepté sans amendement notable (cf. annexe 3).

La création d'une *nouvelle union syndicale mondiale* fut exposée par *Sidney Hillman* (C. I. O.), que le président en charge, R.-J. Thomas (C. I. O.), présenta comme l'« un des militants ouvriers les plus en vue des Etats-Unis ». C'est sans contredit cette question qui a le plus passionné la conférence. *Hillman*, qui remplit également les fonctions de rapporteur de la commission, releva que cette question « est certainement l'une des plus importantes que nous ayons à aborder ». Cette commission, présidée par Sir *Walter Citrine*, invita encore quelques délégués à participer à ses travaux. Elle accepta à l'unanimité la résolution proposée au congrès. C'est pourquoi *Hillman* put déclarer : « Il n'y a aucune divergence de vue entre nous. Le fait même que des hommes venant de diverses parties du monde, de pays dotés d'institutions et de gouvernements très dissemblables aient put s'entendre en si peu de temps sur les problèmes qui préoccupent les travailleurs et le monde justifie les plus grands espoirs, non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour le monde. »

Lors de la discussion, c'est surtout le rôle futur de la Fédération internationale qui donna lieu aux plus fortes divergences. L'exposé de *Hillman* supposait d'ailleurs la disparition de la F. S. I. *Schevenels* s'étant hasardé à rompre une lance en faveur de la F. S. I., *Frachon* (C. G. T. française) lui répondit vertement. De même, l'une des remarques de *Schevenels* fut très vivement relevée par *Saillant* (C. G. T. française). Ce sont là les seuls conflits d'ordre personnel que le congrès ait enregistrés. La composition du « comité de continuation » donna lieu à quelques discussions. *Hillman* développa les considérations de principe suivantes :

« Le comité est d'avis que l'unité organique serait sans aucun doute souhaitable dans tous les pays. Il n'estime cependant pas qu'une telle unité doive être réalisée dans tous les pays. Le fait de souscrire au programme et à la constitution de la nouvelle Fédération syndicale mondiale est assimilable à « l'unité organique telle que nous la concevons. Aux Etats-Unis, l'unité organique n'est

pas encore réalisé. La C. I. O. (Congress of industrial organisation) regrette que la Fédération américaine du Travail ne soit pas représentée ici. Mais je puis vous assurer que si elle accepte d'adhérer à cette nouvelle organisation mondiale, nous lui réservons un siège au Comité exécutif, et cela bien que l'unité organique ne soit pas encore une réalité dans notre pays.»

La déclaration relative à la *création d'une nouvelle organisation syndicale mondiale* figure en annexe (4). Un siège sera réservé à la Suisse au sein du « comité de continuation » de quarante et un membres. Le comité de l'Union syndicale suisse aura encore à se prononcer sur ce point et à désigner éventuellement un représentant.

Le problème de la *reconstruction d'après-guerre* a été présenté par C.-N. Gallie (C. G. T. britannique), rapporteur de la commission. Une discussion s'éleva à propos de l'opportunité de mentionner le *Bureau international du Travail* dans la déclaration. Le nom du B. I. T. ne figurait pas dans le projet de la commission. Bien que le B. I. T. n'ait pas été mentionné expressément dans le texte définitif, il fut précisé, au cours de la discussion, que cet état de choses ne modifie en rien les relations entre cet organe et les syndicats. La décision d'éliminer le nom du B. I. T. a été prise par égard pour les Russes, l'U. R. S. S. n'étant pas membre de l'organisation internationale du travail. (Cf. annexe 5.)

La *participation des syndicats à l'effort de guerre allié* a été exposée par R. Robinson (C. I. O.), rapporteur de la commission. Le texte soumis par cette dernière a été ratifié sans changements notables et après une courte discussion. (Annexe 6.)

Après une brève allocution, dans laquelle il exprimait son espoir et sa confiance, George Isaac déclara close la Conférence syndicale mondiale. « Nous nous séparons bien résolus à maintenir bien haut le drapeau de la liberté et vivant l'esprit de notre mouvement afin qu'au cours des prochaines années nous puissions nous retrouver dans la liberté et l'amitié, dans un monde où règne le bonheur. La conférence est levée. Notre travail commence ».

Le 22 février, le comité institué par la conférence mondiale adressa un

appel à tous les peuples.

Seuls des extraits de ce document ont paru dans la presse suisse. Nous jugeons donc nécessaire d'en donner la traduction complète. (Annexe 6.)

Le procès-verbal de la conférence paraîtra dans les quatre langues officielles: en anglais, en français, en russe et en espagnol. La traduction française sera assumée par la C. G. T. française, le texte russe sera établi par la Confédération des syndicats russes et la version espagnole par l'Union syndicale mexicaine. La traduction allemande des résolutions et du manifeste a été faite par le secrétariat de l'U. S. S.

III. Contacts avec la délégation syndicale soviétique.

G. Bernasconi et H. Leuenberger, délégués de l'Union syndicale suisse à la Conférence syndicale mondiale convoquée par les trade-unions britanniques, et Hans Oprecht, délégué de la Fédération internationale du personnel des services publics, n'avaient pas mandat de prendre contact avec la délégation syndicale soviétique. Cependant, au cours de leur voyage, ils ont examiné l'éventualité de nouer des relations avec cette délégation si l'occasion s'en présentait.

Persuadés que, ce faisant, ils répondraient à un vœu de l'Union syndicale suisse et des fédérations affiliées, tout en agissant en conformité avec les intérêts du pays, les délégués estimèrent qu'il convenait de prendre contact avec la délégation syndicale russe.

Peu après leur arrivée à Londres, le 30 janvier 1945, les représentants suisses apprirent qu'une forte délégation syndicale russe était attendue. La réunion du Conseil général de la F. S. I. et les quelques entretiens qu'ils eurent avec les représentants de diverses centrales nationales et de quelques secrétariats professionnels internationaux donnèrent aux délégués suisses l'impression que les délégations russe, britannique, américaine et française exerceraient une influence prépondérante et que les représentants des petits pays, neutres avant tout, ne seraient guère écoutés. Cette supposition fut d'ailleurs bientôt confirmée. En effet, on donna à entendre aux délégués suisses que l'on avait l'intention de faire un maximum de concessions aux Russes et aux Américains, que les Anglais étaient même disposés à sacrifier la F. S. I., décidés qu'ils étaient de s'entendre à tout prix avec les Russes, les Américains et les Français. Ces diverses raisons — et non pas seulement les instructions reçues — engagèrent la délégation suisse à se tenir sur la réserve. En revanche, elle s'efforça de multiplier les contacts personnels avec les représentants des organisations syndicales de *tous* les pays. Mentionnons en passant que tous les participants à la conférence attendaient avec une intense curiosité l'arrivée de la délégation russe.

Cette dernière, forte de trente-cinq membres, était conduite par V.-V. Kuznetsov, président du Conseil général de l'Union des syndicats soviétiques. (Cf. la liste en annexe.)

La délégation russe était de loin la plus représentative. Ses membres étaient âgés, en moyenne, de 30 à 40 ans. Elle comptait sept femmes, tandis qu'il n'y avait qu'une déléguée française et qu'une déléguée britannique. Le jour de l'ouverture de la conférence, le chef de la délégation russe exposa la nécessité de renforcer la lutte contre le fascisme et d'accroître la production de guerre.

Nous retiendrons de cette allocution le passage qui concerne les pays neutres:

La classe ouvrière et les syndicats en Suède, en Suisse et dans les pays qui n'ont pas participé directement à la guerre contre l'Allemagne hitlérienne ont également pour mission de détruire le fascisme. Les travailleurs et les syndicats de ces pays doivent mener une lutte décisive contre la politique de leurs gouvernements, contre toute aide à l'Allemagne fasciste. Ils doivent exiger de leurs gouvernements qu'ils ne ravitaillent l'Allemagne fasciste ni en denrées alimentaires, ni en matériel de guerre et qu'ils mettent fin à l'activité des espions et des agents fascistes dans ces pays. Les travailleurs et les syndicats de ces nations doivent également lutter contre tous ceux qui accordent dans leurs pays un asile aux criminels de guerre fascistes. Dans les pays démocratiques en lutte contre les forces du fascisme les syndicats ont le devoir d'exiger la rupture des relations diplomatiques économiques etc. avec les gouvernements fascistes de pays tels que l'Espagne, le Portugal et l'Argentine, d'aider leurs peuples à liquider le fascisme, à réaliser l'isolement politique et économique de ces pays.

Les commentaires du délégué russe visant les syndicats suédois et suisses nous ont donné l'occasion souhaitée de prendre contact avec la délégation soviétique. Nous convînmes de ne pas rechercher ce contact par le truchement de tiers (notamment par l'intermédiaire de Saillant, France). Le 7 février, au cours d'une pause, le traducteur, Paul Tofahrn (secrétaire de l'I. T. F.) présente la délégation suisse au chef de la délégation russe V.-V. Kuznetsov et lui communiqua que nous désirerions avoir un entretien avec quelques représentants des syndicats soviétiques.

Kuznetsov accueillit aimablement cette demande et se déclara immédiatement prêt à nous accorder une entrevue. Il nous informa que la délégation constituerait une commission spéciale à cet effet au cas où les travaux de la conférence l'empêcheraient de diriger personnellement les entretiens. Le mercredi matin 8 février déjà une conversation eut lieu entre une délégation russe et les représentants suisses. La délégation russe était composée de M^{me} Vera Tsvetkova, membre du Conseil général de l'Union des syndicats soviétiques et présidente du Comité central des travailleurs du textile, et de P.-A. Borisov, membre du bureau du Conseil général de l'Union des syndicats soviétiques et président du Comité central des travailleurs de l'industrie automobile. Ces deux délégués étaient accompagnés d'une traductrice.

La conversation, traduite au fur et à mesure, eut lieu en allemand et en russe.

Leuenberger remercia la délégation russe d'avoir bien voulu consentir à cet entretien. Il ajouta que la délégation suisse n'avait pas été surprise des paroles adressées par Kuznetsov aux syndicats suédois et suisses. Nous sommes heureux que la Suisse n'ait pas été assimilée à l'Espagne, au Portugal et à l'Argentine, ce qui aurait été injuste, la Suisse n'étant pas un pays profasciste. Malgré toutes les imperfections que l'on peut encore déplorer en Suisse, notre pays est une démocratie et son peuple, dans sa grande majorité — pour recourir à une expression courante — est plutôt *prorusse* que

profasciste. Les syndicats suisses sont des organisations absolument libres, qui ne dépendent ni de l'Etat ni des employeurs. Ils ont repoussé et combattu le fascisme et le national-socialisme dès leur apparition. *Presque sans exception*, les syndicats suisses ont reconnu les progrès réalisés par le peuple et le gouvernement soviétiques sur les plans économique et militaire et dans le domaine de la culture. Depuis des années, les syndicats suisses demandent la reprise de relations normales et amicales avec l'Union soviétique. Ils n'ont pas attendu les brillantes victoires des armées russes pour poser cette revendication. Les organisations syndicales suisses ne se sont donc pas contentées de déplorer la politique extérieure, en partie malheureuse, du gouvernement suisse envers l'U. R. S. S., elles l'ont aussi combattue. Leuenberger rappelle enfin que d'importantes fédérations syndicales suisses ont apporté une aide efficace au mouvement de la Résistance en France et en Italie et que l'Union syndicale suisse, par l'intermédiaire de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière et d'autres organisations, a participé à l'aide aux victimes de la lutte de libération menée contre le national-socialisme en Allemagne et le fascisme en Italie. Leuenberger mentionne également que l'Union syndicale suisse a tenté de venir en aide aux enfants russes. Malheureusement, des malentendus regrettables et les mauvaises communications postales n'ont pas permis d'établir les contacts recherchés à cet effet par l'intermédiaire du secrétaire de la Fédération internationale des ouvriers des transports. Enfin, Leuenberger releva que Kuznetsov, dans son allocution, n'avait soulevé aucune question que les syndicats suisses n'aient déjà envisagées, examinées ou dont elles n'aient abordé la solution. Cependant, il faut se garder de ne pas surestimer l'influence des syndicats en Suisse et l'assimiler à celle dont ils jouissent en Russie, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Les organisations syndicales suisses groupées au sein de l'Union syndicale — qui compte 250 000 membres — ne peuvent être en aucun cas rendues responsables de la politique intérieure du Conseil fédéral. Il convient aussi de tenir compte de la situation du pays, pris pendant des années dans l'étau des puissances fascistes, qui exerçaient une forte pression économique. Malgré cela, la Suisse a conservé son indépendance. La grande masse du peuple, c'est-à-dire les travailleurs avant tout, n'ont jamais caché l'antipathie que leur inspirait l'Allemagne.

Le Dr *Hans Oprecht* rappela que les exportations d'armes vers l'Allemagne avaient été entièrement interrompues dès le 1^{er} octobre 1944. La Suisse n'a pas l'intention d'accorder le droit d'asile aux criminels de guerre. Nous refusons l'entrée sur notre territoire aux agents de la Gestapo et aux S. S. Les syndicats et le mouvement politique de la classe ouvrière suisse reconnaissent que les revendications de Kuznetsov sont parfaitement justifiées. Depuis le mois de décembre 1943, E. Nobs, ancien président de la ville de

Zurich, représente le mouvement ouvrier suisse au Conseil fédéral. Depuis ce moment, nous sommes mieux en mesure d'influencer la politique gouvernementale. Certes, bien des réformes sont encore nécessaires en Suisse. Les syndicats et le mouvement ouvrier politique en sont les premiers convaincus. Le mouvement ouvrier a fortement contribué au départ du conseiller fédéral responsable de la néfaste politique extérieure du pays. Le mouvement ouvrier tout entier, de même que de larges milieux de la population, souhaitent le rétablissement de relations amicales avec l'Union soviétique. De leur côté, les syndicats sont désireux d'établir des contacts analogues avec les organisations russes. Oprecht demanda s'il n'était pas possible d'organiser dès maintenant un échange de publications économiques, scientifiques, littéraires, etc. et de quelle manière la délégation russe envisage le rétablissement des relations officielles entre les syndicats des deux pays.

Bernasconi confirme le regret que l'échec de l'initiative prise en faveur des enfants russes ait inspiré à l'Union syndicale suisse. Il donna l'assurance que cette dernière est prête à organiser cette aide si elle est désirée et à la condition que les possibilités de transport le permettent. Il suggère également l'échange immédiat de publications; il exprime en particulier le désir de recevoir une partition de la « Symphonie de Leningrad » de Schostakovitch afin qu'elle puisse figurer au programme des concerts symphoniques de Bâle. Il se rallie au vœu exprimé par les collègues *Leuenberger* et *Oprecht* quant à l'établissement d'un contact permanent avec les syndicats russes et confirme que le mouvement syndical suisse — dans la mesure où il ne l'a pas encore fait — s'efforcera d'agir dans le sens des propositions de *Kuznetsov*. *Bernasconi* insiste particulièrement sur l'activité déployée par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, qui s'est occupée notamment des réfugiés civils et des internés militaires russes en Suisse.

Les *délégués soviétiques* suivirent ces exposés avec la plus grande attention. Ils ne cachèrent pas leur surprise. *M^{me} Tsvetkova* déclara qu'elle présenterait un rapport détaillé à la délégation russe et qu'elle considérerait comme importants les renseignements obtenus. Elle proposa que ce premier entretien fût suivi d'un second, afin que les *délégués soviétiques* pussent répondre aux questions de la délégation suisse. *M^{me} Tsvetkova* exprima le désir de connaître la position adoptée par les *délégués suisses* en face des problèmes soumis à la discussion et à la décision de la Conférence syndicale mondiale.

Leuenberger releva que la Suisse et les organisations syndicales suisses avaient été condamnées à un isolement de longues années. Notre information est donc forcément incomplète. La délégation suisse s'est rendue à Londres pour se renseigner. En conséquence, elle est plutôt encline à observer. Elle est cependant d'avis qu'il

n'est pas possible de créer sans la participation des Russes une organisation mondiale méritant ce titre. La délégation suisse est donc favorable à toute tentative propre à assurer l'unité des syndicats sur le plan mondial.

Les délégués russes se montrèrent satisfaits de cette déclaration.

Les entretiens entre les délégués russes et suisses ne restèrent pas inaperçus. Des représentants de la presse et des membres d'autres délégations nous pressèrent de les renseigner de manière détaillée. Mais les délégués suisses se tinrent autant que possible sur la réserve. Ils étaient d'avis qu'une publicité intempestive risquerait de compromettre les pourparlers ultérieurs. Ils se bornèrent donc à déclarer que les conversations s'étaient déroulées dans une atmosphère amicale.

C'est dans ce sens également que nous renseignâmes le Dr Kessler, attaché de presse à la Légation suisse et qui avait eu connaissance de notre entretien par les représentants de la presse suisse. D'ailleurs, dès leur arrivée à Londres, nous avons informé M. Ruegger, ministre de Suisse, de notre intention de prendre contact avec les délégués russes. M. Ruegger et M. Kessler approuvèrent cette initiative.

Lorsqu'il apparut certain que nous quitterions Londres le samedi 10 février, nous en avisâmes la traductrice de la délégation russe. Les délégués russes nous accordèrent immédiatement un entretien.

M^{me} Tsvetkova nous informa que la délégation russe avait pris connaissance avec intérêt des conversations qui avaient eu lieu avec les représentants des syndicats suisses. Elle ajouta qu'il ne lui était malheureusement pas possible de donner immédiatement une réponse. Les propositions des délégués suisses relatives à l'établissement de relations officielles avec les syndicats soviétiques et à l'échange de documentation seraient examinées dès le retour de la délégation russe à Moscou. Une réponse serait alors donnée sans tarder à l'Union syndicale suisse. M^{me} Tsvetkova ajouta que la délégation soviétique regrettait que la délégation suisse quitte prématurément Londres.

Leuenberger demanda alors si la délégation russe donnerait suite à une invitation éventuelle de l'Union syndicale suisse et accepterait de se rendre en Suisse. Il ajouta que la délégation suisse verrait avec plaisir quelques représentants des syndicats russes visiter la Suisse pour se rendre compte de la situation, du développement de la législation sociale et de l'activité des syndicats.

M^{me} Tsvetkova et les autres délégués se montrèrent fort réjouis de cette proposition et suggérèrent que l'Union syndicale suisse adresse une invitation officielle à la délégation russe. Cette dernière ne laisserait pas d'examiner cette demande et de donner une ré-

ponse. Ce second entretien se déroula également dans une atmosphère amicale.

Les rapporteurs avaient eu l'intention de tenir secrète la proposition d'inviter la délégation russe en Suisse. Seuls le ministre de Suisse à Londres et le secrétaire général de l'I. T. F. en furent informés. Quelques représentants de la presse suisse qui avaient également eu vent de cette intention furent priés d'observer la plus grande discrétion. Nous devons relever qu'aucune indiscretion ne fut commise de ce côté. Le lundi 12 février, dès le retour de la délégation en Suisse, Leuenberger prit immédiatement contact avec le collègue R. Bratschi, président de l'Union syndicale suisse et convint avec lui d'une entrevue. Etant donné notre intention d'adresser une invitation à la délégation russe, cet entretien était de la plus grande urgence. Il eut lieu le mardi 13 février à Berne. Bratschi prit connaissance d'un premier rapport sur nos pourparlers avec la délégation russe. Il estima que l'invitation de l'Union syndicale suisse devait être télégraphiée immédiatement à Londres, à la condition évidemment que le Département politique fédéral ne s'oppose pas à l'entrée en Suisse des délégués russes et même qu'il la facilite.

L'après-midi du même jour, les trois rapporteurs eurent une longue entrevue avec M. le ministre Stucki. Ce dernier fut mis au courant de nos conversations avec les délégués russes. Nous lui demandâmes si le Département politique était en mesure d'autoriser et de faciliter l'entrée en Suisse des délégués russes au cas où ils accepteraient l'invitation de l'Union syndicale suisse. M. Stucki suivit avec un intérêt et une sympathie évidents notre exposé. Après avoir pris contact avec M. de Steiger, président de la Confédération, il nous informa que la légation de Londres recevrait l'ordre d'accorder immédiatement les visas nécessaires si les délégués russes en faisaient la demande. Après cet entretien, suivi d'une courte visite au président de la Confédération, les pourparlers furent poursuivis avec le collègue Bratschi. Dans la soirée du 14, le télégramme suivant fut adressé à la délégation russe :

(Traduction du télégramme :) « Nous fondant sur les entretiens qui ont eu lieu entre les délégations suisse et russe à la conférence syndicale mondiale, nous vous prions officiellement de bien vouloir envoyer en Suisse une délégation russe, laquelle sera l'hôte de l'Union syndicale suisse. C'est avec un grand plaisir que nous recevrons une telle délégation à l'issue du congrès mondial. La Légation de Suisse à Londres a été autorisée à accorder les visas nécessaires.

Union syndicale suisse :

Bratschi, président,

Leuenberger, vice-président et

Bernasconi, secrétaire. »

Le télégramme fut transmis par un représentant de la légation des Etats-Unis à Berne.

L'invitation devait être tenue secrète jusqu'à ce que le comité

de l'Union syndicale ait pris position le 17 février et jusqu'à l'arrivée de la réponse russe.

La réponse télégraphique de la délégation soviétique nous parvint le 19 février. Elle avait la teneur suivante :

«Kuznetsov vous informe qu'étant donné les plans établis, la délégation syndicale russe n'est pas en mesure de donner suite à l'invitation de l'Union syndicale suisse. Bien que notre délégation ne puisse venir, l'invitation sera néanmoins soumise au conseil général de l'Union des syndicats soviétiques.»

Avant de conclure, nous précisons encore une fois que nous nous sommes efforcés d'entreprendre tout ce qui nous paraissait nécessaire afin d'établir un contact aussi indispensable que précieux avec les syndicats russes. Nous espérons que la visite que les Russes ont laissée entrevoir pourra avoir lieu cette année encore.

Les entretiens que les trois délégués de l'Union syndicale suisse ont eus à Londres avec un certain nombre de personnalités du mouvement ouvrier international et d'hommes politiques revêtent une importance particulière.

Nous avons eu l'occasion de prendre contact avec *Watt*, représentant de la *Fédération américaine du Travail* et membre du conseil d'administration du B. I. T., de même qu'avec *J.-B. Carey*, trésorier-caissier du C. I. O.

Nous avons également eu divers entretiens avec le collègue *Louis Saillant*, de la C. G. T. française, de même qu'avec d'autres amis français. La C. G. T. souhaiterait que le contact avec le mouvement syndical suisse fût renforcé. Il conviendrait d'examiner la possibilité d'inviter le collègue Saillant en Suisse dès son retour de San-Francisco.

IV. Propositions au comité de l'Union syndicale suisse.

1. Le comité de l'Union syndicale suisse accepte le rapport de ses délégués à la réunion du Conseil général de la F. S. I. et à la Conférence syndicale mondiale.
2. Le comité décide d'occuper le siège réservé à l'Union syndicale suisse au sein du « comité de continuation ».
3. Le comité de l'U. S. S. se prononcera prochainement sur les problèmes soulevés par le manifeste de la conférence mondiale.
4. Le comité de l'U. S. S. décide de poursuivre les efforts entrepris pour nouer des relations avec les syndicats russes.
Berne/Zurich, au début de mai 1945.

Les délégués de l'Union syndicale suisse :

H. Leuenberger. G. Bernasconi.

Les propositions de ce rapport ont été acceptées par le comité de l'Union syndicale suisse, et le collègue Robert Bratschi a été nommé délégué dans le comité issu de la conférence mondiale et le collègue Leuenberger, conseiller national, délégué suppléant.

II. Annexe.

A. La Fédération syndicale internationale pendant la guerre.

Après que le secrétariat de la F. S. I. eût quitté Paris le 11 juin 1940, l'Union syndicale suisse et le collègue M. Meister, membre du comité de la F. S. I., restèrent pendant plus d'un an sans contact direct avec l'Internationale syndicale.

Il sembla tout d'abord que la F. S. I. ait eu l'intention de transférer son siège aux Etats-Unis. Cependant, après l'arrivée de M. Walter Citrine aux Etats-Unis, où il s'était rendu en novembre 1940 pour assister au congrès de la Fédération américaine du travail, le comité de la F. S. I., réuni à Washington les 30 et 31 janvier 1941, décida de « transférer provisoirement » le secrétariat à Londres (où le sous-secrétaire de la F. S. I., G. Stolz, s'était rendu immédiatement après la débâcle tandis que Schevenels, secrétaire général, était resté dans le midi de la France, qu'il ne quitta que pour se rendre aux Etats-Unis).

Dès le 1^{er} janvier 1941, la F. S. I. a édité un bulletin d'information, dont le premier cahier annonçait que le siège de la F. S. I. a « été provisoirement transféré à Londres ». Dans le même numéro on pouvait lire sous la plume de Sir Walter Citrine que « l'existence de la F. S. I. n'a pas été ébranlée. Les organisations syndicales des pays d'outre-mer les plus importants, tels que les Etats-Unis, le Canada, le Mexique et l'Argentine lui sont demeurées fidèles... En 1914, la F. S. I. n'était encore qu'une organisation européenne; elle est aujourd'hui une organisation mondiale ».

A la suite des événements de Hollande, du Danemark, de Belgique, etc., la F. S. I. a « entrepris de réorganiser les Internationales professionnelles dont les secrétariats sont restés dans les pays occupés ». La F. S. I., lisons-nous encore dans ce bulletin, a repris les relations avec *le Bureau international du travail*.

Avant le transfert du secrétariat de la F. S. I. à Londres eut lieu, à Londres, le 29 août 1940, une *conférence des Internationales professionnelles* à laquelle participèrent 19 délégués représentant 12 secrétariats (sur 26). Le principe selon lequel seuls des délégués régulièrement mandatés peuvent représenter les Internationales professionnelles et les Centrales nationales appelle une observation: à cette séance, 4 délégués seulement remplissaient cette condition

(Schott, ouvriers du textile; Chester, travailleurs de la chaussure et du cuir; Edwards, mineurs; Oldenbroeck, travailleurs des transports). Neuf secrétariats internationaux étaient représentés par les membres britanniques de leur comité exécutif et 14 avaient été dans l'impossibilité d'envoyer un délégué (relieurs, tailleurs de diamants, coiffeurs, chapeliers, céramistes, ouvriers agricoles, ouvriers du cuir, ouvriers de l'alimentation, instituteurs, lithographes, peintres, machinistes, ouvriers de la pierre, ouvriers du tabac). 4 des 26 Internationales professionnelles ont leur siège en Grande-Bretagne.

La conférence des secrétariats professionnels internationaux (S. P. I.) désigna une commission mixte S. P. I./F. S. I. chargée, conformément à une décision prise à Washington, de *coordonner* l'activité des secrétariats internationaux et de la F. S. I. « Le mouvement syndical international doit se préoccuper de l'avenir des organisations syndicales internationales. Dès sa prochaine séance, la commission abordera le problème de la *réorganisation complète* des Internationales professionnelles et de la Fédération syndicale internationale. »

Le comité mixte tint sa seconde séance le 8 mai 1941. Il considéra qu'il était désirable « d'établir un plan provisoire en vue de coordonner l'activité actuelle de la Fédération syndicale internationale et des secrétariats professionnels internationaux ». Ce plan prévoyait, entre autres choses, l'institution d'un *Conseil syndical international provisoire* (C. S. I. P.).

Le comité de l'Union syndicale, qui ne disposait que des rares informations parues dans la presse, examina pour la première fois, le 20 juin 1941, l'activité de la F. S. I. Sur la proposition du collègue Bratschi le comité de l'Union syndicale suisse invita la F. S. I. à « ne publier aucune des décisions du comité tant que les représentants des organisations affiliées ne seront pas en mesure d'assister aux séances ». Il doit en être de même pour les secrétariats internationaux.

Le 20 juin 1941, le collègue Meister a adressé le télégramme suivant à Sir Walter Citrine, président de la F. S. I.:

« En ma qualité de membre du comité de la F. S. I., je proteste contre les décisions relatives au transfert du siège de la F. S. I., aux cotisations, à la réorganisation de la F. S. I. et des S. P. I., comme aussi contre leur publication dans la presse; ces décisions ont été prises sans que l'on ait tenté de prendre contact avec les membres du comité de la F. S. I. qu'il eût été possible d'atteindre. »

Citrine répondit comme suit le 17 juillet 1941:

« En possession de votre télégramme, je regrette qu'il n'ait pas été possible, pour des raisons techniques, de vous convoquer à la séance de janvier à Washington. J'ai l'intention de réunir pro-

chainement le comité provisoire à Londres. Je désirerais savoir si vous pouvez y assister, et quand. »

Le 21 juillet 1941, le collègue Meister répondit télégraphiquement qu'il n'avait pas l'intention d'assister à des séances de comité auxquelles la majorité des membres étaient empêchés de prendre part. Il ajoutait que l'U. S. S. avait adopté la même attitude à l'égard du Bureau international du travail. Par la suite, l'Union syndicale précisa, dans une lettre à la F. S. I., que le comité de la F. S. I. ne peut, à son avis, envisager de modifier la structure de l'Internationale sans y être autorisé au préalable par toutes les organisations affiliées. « Le comité de l'U. S. S. espère qu'à l'avenir les centrales nationales seront consultées sur toutes les questions importantes. »

Le 21 août 1941, Schevenels, secrétaire général de la F. S. I., informa officiellement l'U. S. S. de l'intention de la F. S. I. de créer un conseil syndical international provisoire pour la durée de la guerre, « étant donnée l'impossibilité de réunir le congrès ou le conseil général, voire même la majorité des membres du comité de la F. S. I. ». « Ce conseil provisoire rendra compte de son activité devant le premier congrès ordinaire qui se réunira après la guerre. »

Le conseil syndical international provisoire fut constitué définitivement le 23 juillet 1942. Il était composé des membres suivants: président: Citrine; secrétaire général: Schevenels; membres du comité de la F. S. I.: Green, Bondas, Nordahl, Stolz; centrales nationales: Grande-Bretagne (Hallsworth), Etats-Unis, Palestine (Locker), Canada, Suède, Argentine, Mexique; représentants *réguliers* des secrétariats internationaux (secrétaires nommés avant la guerre déjà): J. H. Oldenbroeck (Fédération des ouvriers des transports), G. Chester (Internationale du cuir et de la chaussure), E. Edwards (Internationale des mineurs), J. Stott (Internationale du textile). Les Internationales suivantes étaient représentées par les membres britanniques de leur comité exécutif: Fédération internationale des ouvriers sur métaux (Evans), Internationale du bâtiment (R. Coppock), Internationale du vêtement (A. Conley). Représentants (avec voix consultative) des groupements syndicaux étrangers en Grande-Bretagne: J. Svitanics (Autriche), J. Rens (Belgique), J. Kosina (Tchécoslovaquie), A. Guigui (France), G. Gottfurcht (Allemagne), A. Adamczyk (Pologne) et V. Carrillo (Espagne).

A cette époque, le comité de la F. S. I. était composé comme suit: W. Citrine, président (Grande-Bretagne), J. Bondas (Belgique), W. Green (Etats-Unis) et Conrad Nordahl (Norvège), vice-présidents; Walter Schevenels, secrétaire général, et G. Stolz, secrétaire adjoint.

La F. S. I. organisait alors officiellement 15 081 026 membres répartis entre les pays suivants: Argentine (220 000), Canada (114 592), Chine (420 000), Etats-Unis (5 954 434), Grande-Bretagne (5 800 000), Indes britanniques (144 000), Mexique (530 000), Norvège (20 000), Nouvelle-Zélande (194 000), Palestine (132 000), Suède (1 200 000), Suisse (222 000), Afrique du sud (120 000).

Tous ces pays, à l'exception du Mexique et des Indes britanniques avaient intégralement payé leurs cotisations (celles de l'Union syndicale servent à couvrir les frais d'entretien d'une partie des membres du personnel de la F. S. I. qui se sont repliés en Suisse).

En 1942, le conseil syndical international provisoire institua deux commissions chargées d'étudier l'une la réorganisation de la F. S. I. et l'autre les problèmes de l'après-guerre.

La commission I (reconstruction du mouvement syndical international) est composée des collègues suivants: C. Citrine, président, W. Schevenels, secrétaire général (Belgique), J. H. Oldenbroeck, Internationale des transports (Hollande), L. Evans (Grande-Bretagne), J. Stott (Grande-Bretagne), J. Stolz, secrétaire adjoint (Tchécoslovaquie), R. Rous (France) et B. Locker (Palestine).

La commission II (revendications ouvrières en matière économique et sociale) est composé comme il suit: W. Citrine, président, W. Schevenels, secrétaire général, K. Nordahl (Norvège), J. Rens (Belgique), J. Svitanics (Autriche), A. Adamczyk (Pologne), R. Coppock (Grande-Bretagne), E. Edwards (Grande-Bretagne), G. Chester (Grande-Bretagne) et P. Tofahrn, I. T. F. (Belgique).

Ces deux commissions ont présenté de volumineux rapports. Les propositions relatives à la *réorganisation* prévoient une *Internationale* et une cotisation unique. Les secrétariats professionnels internationaux deviendraient des sections professionnelles autonomes de la nouvelle Fédération mondiale. Le rapport de la commission II traite des problèmes économiques et sociaux de l'après-guerre et des œuvres de secours. Les projets initiaux ont été soumis aux Centrales nationales. Par la suite, il est apparu que plusieurs de ces propositions avaient soulevé de vives oppositions, de sorte que les rapports durent être renvoyés aux commissions (ils ont été publiés dans le numéro de janvier/février 1945 de la « Revue syndicale »).

Le 10 janvier 1944, l'Union syndicale suisse a reçu de la C. G. T. britannique deux lettres l'invitant à participer au *congrès syndical mondial* convoqué pour le mois de juin 1944 par les Trade-Unions britanniques.

Le 22 janvier 1944, le comité de l'U. S. S. décida d'accepter l'invitation. Il reconnaissait en même temps *la nécessité de réorganiser la F. S. I.* Dans la réponse de l'U. S. S. à la C. G. T. britan-

nique nous lisons, entre autres choses: « Nous nous rallions à votre initiative. Sans aucun doute, les propositions relatives à la réorganisation de la F. S. I. peuvent être considérées comme une base de discussion. Il convient, toutefois, de relever que la structure du mouvement syndical ne peut être vraiment organique et son existence assurée que si les secrétariats professionnels internationaux sont à même de poursuivre et d'intensifier leur activité. Il faut faire en sorte que, dans les divers pays également, les mouvements syndicaux puissent se développer organiquement, c'est-à-dire d'une manière conforme à leurs possibilités et à leurs besoins; il devrait en être de même dans les pays occupés. »

L'Union syndicale a tout particulièrement approuvé les mesures d'aide envisagées: « Dans ce domaine la Suisse — et le mouvement ouvrier suisse — a déjà pris nombre d'initiatives; elle peut donc contribuer efficacement, sur les plans humanitaire et économique, à la reconstruction de l'Europe et à l'entente entre les peuples. »

Le comité de l'U. S. S. désigna comme délégués R. Bratschi, président de l'Union syndicale suisse, et H. Leuenberger, vice-président de l'U. S. S. et président de l'Internationale des travailleurs de l'alimentation; ils devaient être accompagnés par les collègues Ch. Schürch et E. F. Rimensberger.

Le congrès syndical mondial fut remis au mois de février 1945. Le comité de l'U. S. S., après avoir examiné, le 1^{er} novembre 1944, les rapports des deux commissions, adressa, le 20 du même mois, la lettre suivante à la F. S. I.:

« Réuni en séance extraordinaire le 1^{er} novembre, le comité de l'Union syndicale suisse a examiné l'avant-projet de réorganisation de la F. S. I. qui lui est parvenu l'année précédente, de même que le texte révisé et imprimé relatif aux revendications sociales et économiques du mouvement syndical international pour la période d'après-guerre (avril 1944). Donnant suite au vœu que vous aviez exprimé de recevoir aussi rapidement que possible nos observations et commentaires, nous vous avons informés, le 24 janvier 1944, que nous reconnaissons la nécessité d'une réorganisation du mouvement syndical international et que nous nous rallions à l'initiative prise à cet effet. Nous ajoutons que l'U. S. S. considérerait ce projet comme « une base de discussion acceptable » pour le congrès syndical mondial de juin (lequel a été différé depuis). A cette époque déjà, nous avons relevé qu'il fallait faire en sorte que « les mouvements syndicaux des divers pays puissent se développer d'une manière conforme à leurs possibilités et à leurs besoins ».

Après avoir pris connaissance du texte définitif des revendications sociales et économiques, le comité syndical juge nécessaire de confirmer et de préciser encore sa manière de voir.

En particulier, nous estimons indispensable d'attirer votre attention sur la contradiction qui semble exister entre le rapport de la *commission I* sur la *réorganisation de la F. S. I.* et celui de la *commission II* sur les *revendications sociales et économiques*. Au début de son rapport, au chapitre « Reconstitution des organisations syndicales internationales », la commission I constate, avec une réconfortante netteté, que « *les droits syndicaux et les organisations syndicales doivent être intégralement rétablis* » dans les pays où ils ont été abolis, et en particulier dans ceux qui ont été libérés du joug de l'Axe. « On procédera de la même manière, ajoute le rapport, afin d'assurer une *reprise aussi rapide que possible* de l'activité syndicale dans les pays ennemis. C'est ainsi que la reconstitution d'un mouvement syndical en Allemagne devrait être considérée comme *l'une des conditions essentielles de la rééducation de ce pays dans un esprit démocratique.* »

De même, nous lisons dans le rapport de la commission II que « *la reconstitution des organisations syndicales et le rétablissement des droits syndicaux dans tous les pays* » constituent l'un des premiers pas vers la restauration des *libertés humaines* et des institutions démocratiques. La commission confirme que, « dans toutes les parties du monde, *les pays qui se gouvernent eux-mêmes* doivent avoir la *liberté absolue* de conserver leur indépendance politique et leur autonomie culturelle, pour autant que ce droit puisse être exercé sans porter atteinte à la liberté d'autres pays ».

Cependant, dans le même rapport, la commission II relève, sous « remarques générales sur les chapitres I et II » que « certaines restrictions devront être acceptées en ce qui concerne *la restauration des libertés et des institutions démocratiques dans les pays ennemis* ». En particulier, la commission tient pour indispensable l'occupation militaire de ces pays après leur effondrement. Nous ne doutons pas que cette occupation et les mesures qu'elle implique ne soient inévitables; nous admettons même qu'il puisse être nécessaire, au début, d'étendre les pouvoirs et les interventions des puissances occupantes. Cependant, les organisations syndicales, tant nationales qu'internationales doivent conserver toute leur indépendance et n'ont pas à se mêler de cet inévitable contrôle, lequel doit rester l'affaire des puissances occupantes. Le mouvement ouvrier doit, comme il ressort du rapport de la F. S. I., « *insister tout particulièrement pour que soit instituée dans les pays occupés une administration civile responsable du gouvernement pendant l'occupation* »; nous pensons toutefois que cette administration civile n'est pas garantie par le seul fait de prévoir, comme le fait plus loin le rapport, que « le mouvement ouvrier international doit être représenté dans les organes supérieurs » de ladite administration. Plus

encore, celle-ci, à notre avis, ne sera pas garantie même si les conditions fixées plus loin par le programme de la F. S. I. sont remplies: « Les circonstances ne permettront pas de restaurer immédiatement les organisations syndicales dans ces pays et de leur accorder une liberté d'action illimitée. Le rétablissement de l'activité syndicale dans ces pays doit être confié à une commission instituée par l'administration civile alliée précitée, sous l'autorité directe des représentants syndicaux membres de cette administration. Cette commission serait composée de militants connus du mouvement syndical international, lesquels seraient munis des pouvoirs nécessaires; en temps opportun, ils pourraient recourir à la collaboration d'hommes de confiance des travailleurs des pays intéressés. » « La commission syndicale alliée fixera la procédure à suivre pour la consultation des masses ouvrières sur les questions d'intérêt général, sur les problèmes posés par la reconstitution des organisations syndicales et la reprise *graduelle* de leur activité. »

Si la guerre est gagnée par les Alliés et si les régimes totalitaires sont abattus, s'il s'agit vraiment, la paix revenue, de rétablir l'ordre dans les pays vaincus, et avant tout un *nouvel ordre démocratique* — ce que le programme de la F. S. I. considère comme un « principe intangible » — nous sommes d'avis qu'il faut accorder aux organisations syndicales (lesquelles constitueront sans aucun doute le premier noyau de ce nouvel ordre — il n'est que de penser aux expériences faites en France et en Italie) *la plus large autonomie pour ce qui a trait à leur restauration et à leur administration, et cela aussi rapidement que possible*. Même en admettant que la puissance occupante et ses organes doivent exercer une certaine surveillance et accorder une certaine aide, il n'en convient pas moins d'éviter tout ce qui pourrait éveiller l'impression d'une intervention directe. Les personnalités auxquelles cette tâche serait confiée, si honnêtes que puissent être leurs intentions, seraient considérées par le peuple vaincu, que la défaite aura rendu susceptible comme des usurpateurs, comme l'ont été les Allemands dans les pays qu'ils ont occupés. En outre, un mouvement syndical sain ne peut naître que des *entreprises et des professions du pays même*. Il ne peut jouer le rôle important qui lui revient — rôle si important qu'aucun régime démocratique véritable, dans aucun pays, ne peut être instauré s'il n'est pas rempli — *qu'à la condition que les organisations syndicales puissent se constituer et se développer en toute indépendance*.

Les considérations du programme de la F. S. I. relatives à l'*aide matérielle* valent aussi pour *toutes les autres sortes d'aide*, et en particulier pour la *restauration du mouvement syndical*, dont le noyau resté sain n'est certainement pas

entièrement détruit. Dans *cet* ordre d'idées également, le mouvement syndical international, comme le relève d'ailleurs le programme de la F. S. I. à la fin du chapitre II de la première partie (œuvres de secours) doit rester convaincu qu'« à la *moindre intention* manifestée par un ou plusieurs gouvernements alliés ou par leurs représentants d'abuser, *pour exercer une pression politique*, des biens mis à la disposition de l'œuvre de secours, ce ou ces gouvernements se heurteraient à l'*opposition irréductible* des organisations syndicales *de ce ou de ces pays*.

Etant données les énormes difficultés politiques et économiques que nous aurons à affronter au cours de la période qui succédera immédiatement à la guerre, il est dans l'intérêt du mouvement syndical international *que tout au moins les organisations de travailleurs de tous les pays, victorieux, neutres et vaincus, ne négligent rien, en égard aux buts qu'elles se sont assignés et aux tâches qu'elles ont à remplir, pour réaliser immédiatement la plus grande unité possible et pour collaborer avec un maximum d'efficacité.*

Cette politique est nécessaire, avant tout, parce que la démocratie qui doit succéder au totalitarisme après la défaite des puissances de l'Axe doit instituer et généraliser partout un régime économique et social viable et instaurer un nouvel ordre dans le monde. Mais la démocratie ne pourra remplir cette mission — dont l'accomplissement sera pour elle une épreuve décisive — *que si les organisations syndicales de tous les pays, en collaborant entre elles, se mettent partout et immédiatement à l'œuvre.* Si le mouvement syndical se refusait à admettre que ces anciens membres des pays de l'Axe, d'Allemagne notamment, n'ont jamais figuré et ne figurent pas parmi les éléments qui portent la responsabilité des forfaits les plus atroces du régime totalitaire et des crimes de guerre les plus affreux, *il renierait, ce faisant, l'activité qu'il a déployée pendant des dizaines d'années et le travail d'éducation auquel il n'a cessé de se livrer.*

Pour ce qui a trait à la structure du mouvement syndical en général, il est évident que les tâches énormes que l'économie dirigée posera après la guerre *exigent absolument une organisation aussi complète que possible* des travailleurs de tous les pays; en conséquence, nous ne devons rien négliger pour atteindre ce but, tant en ce qui concerne les *effectifs* que les *modalités de structure* (fusion des organisations similaires, fédérations d'industrie, etc.). En revanche, nous ne pourrions éviter une répétition des erreurs commises par les Etats totalitaires dans ce domaine que si l'organisation complète des travailleurs s'opère selon des *principes démocratiques* par une collaboration plus large entre les groupements de diverses tendances propres à assurer le respect des

différences idéologiques et à donner au mouvement syndical une mission dépassant la défense des intérêts purement matériels; c'est pourquoi une politique visant à réunir des organisations de toutes tendances telle qu'elle semble ressortir du rapport de la commission I (« Unité syndicale internationale »), ne saurait entrer en ligne de compte.

En ce qui concerne l'organisation générale du mouvement syndical international, nous avons déjà reconnu, dans la lettre mentionnée plus haut, la nécessité d'une réorganisation de la F. S. I.; nous nous sommes ralliés à l'initiative qu'elle a prise à cet effet. Le comité de l'Union syndicale suisse est d'avis que le premier pas à faire dans cette direction consisterait à *envisager une simplification et une fusion des services techniques de la F. S. I. et des secrétariats professionnels internationaux. Etant donné les grands problèmes économiques dont la solution s'impose, dans les diverses branches en particulier, il apparaîtra sans aucun doute indispensable d'accorder une importance plus grande encore à l'élément professionnel.* On ne peut encore apprécier, notamment en ce qui concerne les moyens techniques d'une série de secrétariats professionnels, dans quelle mesure ce sera possible. En conséquence, il convient, à notre avis, de ne pas aborder cette question avant la fin de la guerre et avant qu'un congrès syndical international ait discuté de la manière la plus attentive le problème de l'organisation internationale.

C'est avec une satisfaction particulière que le comité de l'Union syndicale suisse a pris connaissance de l'attitude favorable adoptée par la F. S. I. en faveur du B. I. T. (attitude d'autant plus opportune que les décisions de Dumbarton Oaks sont négatives à cet égard). Le programme de la F. S. I. demande avec raison que le Bureau international du travail « devienne un *organisme autonome* et qu'on lui confère les *attributions d'ordre économique* indispensables pour lui permettre d'atteindre les buts sociaux auxquels il vise ».

Le comité de l'Union syndicale suisse a pris connaissance de divers amendements et compléments apportés au programme économique et social de la F. S. I.; il en conclut donc que le dernier mot n'a pas encore été dit. A l'exception des réserves faites ci-dessus, le comité voit dans ces deux projets une *base de discussion acceptable*. Il exprime l'espoir que la Fédération syndicale internationale, qui a su assurer, ce dont nous lui exprimons notre reconnaissance, la continuité de l'action syndicale internationale pendant la guerre, pourra convoquer *aussi rapidement que possible* un congrès syndical international où les organes syndicaux compétents et les pays intéressés seront représentés *d'une manière aussi complète que possible*.

D'ailleurs, le comité de l'Union syndicale suisse estime avec la F. S. I., comme le précise l'amendement au programme international (« B. Gouvernement démocratique »), que « nous devons inviter les travailleurs européens à unir leurs forces afin de créer les conditions indispensables à l'unification de l'Europe par la collaboration de toutes les nations dans la démocratie, la liberté et l'égalité, par une collaboration propre à empêcher la guerre, à éliminer les abus de la puissance économique, à assurer et à accroître la prospérité commune ».

Veuillez agréer, chers collègues, nos bien cordiales salutations.

Pour le secrétariat de l'U. S. S.:
E. F. Rimensberger.

Le président:
R. Bratschi.»

Les expériences faites jusqu'à aujourd'hui dans les territoires occupés par les Alliés confirment les réserves faites par l'Union syndicale suisse dans la lettre ci-dessus.

Le congrès syndical mondial s'est réuni à Londres du 6 au 17 février 1945. La première semaine a été consacrée à la contribution des syndicats à l'effort de guerre des nations unies (les délégués des pays neutres pouvaient assister à titre d'observateurs aux délibérations). Au cours de la seconde semaine, le congrès a examiné le problème de la réorganisation de la F. S. I. et les revendications d'après-guerre des syndicats. L'Union syndicale suisse a été représentée par les collègues H. Leuenberger, vice-président, et G. Bernasconi, secrétaire, dont nous avons reproduit plus haut le rapport.

*

Le congrès international des syndicats, convoqué à Londres en février dernier par la C. G. T. britannique, a suscité, à juste titre, les plus grands espoirs du fait qu'il représentait une tentative de créer un mouvement syndical universel réunissant toutes les nations et toutes les tendances. Le congrès s'est d'ailleurs appelé « Congrès syndical mondial » alors que l'Internationale syndicale désignait auparavant ses congrès par le terme de « Congrès syndical international ».

Mais examinons tout d'abord quelle était la composition des congrès de l'Internationale syndicale et dans quelle mesure cette dernière constituait une organisation mondiale en ce qui concerne le nombre des pays affiliés et les effectifs syndiqués. Au total, l'Internationale syndicale groupait 26 pays, dont 19 nations européennes et 7 pays appartenant aux autres continents. En revanche 15 nations européennes et 19 pays extra-européens participèrent au Congrès syndical mondial de Londres. Le nombre des organisations européennes représentées à Londres a donc été, par rapport

aux congrès d'avant guerre, inférieur de 4 en ce qui concerne les pays européens et supérieur de 12 pour ce qui a trait aux nations extra-européennes.

A ce propos, il convient toutefois de faire d'emblée une réserve. L'Internationale syndicale donnait une signification très précise à la notion de « centrale syndicale », s'inspirant en cela des conceptions européennes; autrement dit, elle entendait par là et exigeait une *organisation centrale stable et de caractère nettement économique*. Les organisations qui ne répondaient pas entièrement à cette définition étaient considérées comme des centrales « sympathisantes », avec lesquelles l'Internationale syndicale entretenait des relations et collaborait, par exemple lors des conférences organisées par le Bureau international du travail.

Le dernier rapport publié avant la guerre par l'Internationale syndicale au sujet de son activité indiquait comme pays « sympathisants »: L'Australie, le Brésil, Ceylan, le Chili, le Guatemala, l'Irlande, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Porto-Rico, l'Afrique du Sud, Trinidad, l'Uruguay et le Venezuela. Il est vrai que, parmi ces 14 pays, il y en avait quelques-uns qui possédaient des syndicats stables et qui pour diverses raisons, n'étaient *pas* ou *pas encore* affiliés à l'Internationale syndicale (dans certains cas, les pourparlers duraient depuis des années). Il s'agissait en l'occurrence de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande. Aussi la collaboration avec ces pays était-elle très étroite, de sorte qu'ils pouvaient être assimilés, lorsqu'il s'agissait de se prononcer sur des problèmes internationaux, à des centrales coopérant avec l'Internationale syndicale sur le même pied que les centrales reconnues.

Quant aux organisations des autres pays « sympathisants », elles ne pouvaient guère être considérées, dans la plupart des cas comme de véritables organisations syndicales. Il s'agissait en l'espèce d'organisations assez instables qui avaient soit un petit nombre de membres, soit, par la force des choses, un caractère plutôt politique. Or si l'on juge d'après le même critère les organisations représentées au congrès de Londres, on ne peut assimiler à des centrales nationales, parmi les pays extra-européens, que celles des nations suivantes: Les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, la Chine, l'Inde britannique, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, cependant que celles de presque tous les autres pays appartiennent à la catégorie des organisations peu stables et de faible importance (Colombie, Cuba, Chypre, Guyane britannique, Jamaïque, Nigeria, Sierra Leone, Gambie, Côte d'Or, Rhodésie du Nord, Uruguay). En envisageant les choses sous cet angle, on peut donc prétendre que 8 centrales extra-européennes étaient représentées au congrès syndical de Londres, tandis que l'Internationale syndicale en groupait 7 (Argentine, Canada, Etats-Unis, Inde britannique, Indes néerlandaises, Mexique, Sud-Ouest Africain).

Si l'on tient compte des pays « sympathisants » collaborant à l'Internationale syndicale — et, surtout, partant, de tous les pays extra-européens représentés au congrès syndical de Londres — on peut admettre que ce dernier a réuni les délégations de 19 pays extra-européens, tandis que l'Internationale syndicale englobait, en dehors de l'Europe, 21 centrales affiliées ou sympathisantes. Sur les 18 848 173 membres que représentait l'Internationale syndicale en 1937, 3 797 122, soit le 20% environ, appartenaient à des organisations extra-européennes.

Dans cette étude, nous n'avons pas tenu compte de la Russie et cela du fait qu'il est difficile, pour l'instant, de déterminer si l'U. R. S. S. doit être ou non comprise dans les pays européens. L'U. R. S. S. occupe d'ailleurs une place à part en ce sens qu'elle embrasserait, au sein d'une organisation syndicale de caractère universel, autant de membres que tous les pays ensemble, c'est-à-dire de 25 à 30 millions sur un effectif total de 50 à 60 millions.

Les chiffres que nous venons de donner et la comparaison que nous avons établie à cet égard entre l'Internationale syndicale et le congrès syndical de Londres ne visent bien entendu qu'à mieux faire comprendre la force numérique des deux mouvements. *Le congrès de Londres ne saurait se ramener uniquement à une question de chiffres. Son but était en effet, comme nous l'avons déjà dit, de créer, au delà des partis et des confessions, un mouvement syndical de caractère universel.*

Dans ce dessein, on a constitué un comité appelé à poursuivre les travaux du congrès et composé de 41 membres. Les nations et les organisations suivantes sont représentées, à raison d'un délégué pour chacune d'elles, au sein de ce comité: le Canada, l'Australie, l'Inde britannique, la Chine, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, l'Espagne, l'Islande, l'Irlande, la Bulgarie, l'Italie, la Roumanie et la Finlande, puis la C. T. A. L. et l'Internationale chrétienne-sociale (le délégué de la dernière participe aux délibérations du comité mais sans droit de vote); à raison de 2 délégués: l'Empire britannique (sans la Grande-Bretagne), puis la Fédération syndicale internationale et les secrétariats professionnels; avec 3 délégués: les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'U. R. S. S. et l'Amérique latine.

Ce comité est chargé de préparer le prochain congrès, qu'on a prévu de tenir à Paris en septembre prochain. Il a nommé — quand et comment, c'est ce que les journaux ne disent pas — un sous-comité de 13 membres, composé de la manière suivante: W. Kuznetsow et M. Tarassow (U. R. S. S.); Walter Citrine et E. Edwards (Grande-Bretagne); Louis Saillant et Benoît Franchon (France); P. Murray et S. Hillmann (Etats-Unis); Lombardo Tolodano et A. Cofino (Amérique latine); Lu (Chine); Schevenels (Internationale syndicale) et Oldenbroeck (Internationale des ouvriers du transport).

Pour l'élaboration d'un projet de statuts, on a désigné une commission comprenant Hillmann, Citrine, Saillant, Lu, Tarassow, Schevenels et Toledano.

A ce sujet, deux tendances se sont manifestées: 1. Doit-on maintenir à côté ou au sein de l'Internationale syndicale, des secrétariats internationaux de caractère autonome, pour les différentes professions? 2. Les centrales nationales peuvent-elles demeurer entièrement autonomes?

A en croire les commentaires de la presse, la commission — qui est présidée par Tarassow, secrétaire général des syndicats russes — s'est prononcée à une grande majorité *contre* le maintien des internationales professionnelles et leur autonomie. En outre, il aurait été décidé, sur la proposition de Tarassow, de rendre obligatoires, pour toutes les organisations affiliées, les résolutions prises par le congrès syndical mondial ou par son comité et cela dès qu'elles auront été ratifiées par les deux tiers des centrales nationales.

Au point de vue russe, cette décision est tout à fait compréhensible. En effet, les syndicats sont en U. R. S. S. des organes de l'Etat qui sont chargés de veiller avant tout au bien-être social de la classe ouvrière, d'organiser les loisirs de celle-ci, etc. *Comme l'économie nationale et le commerce extérieur* sont l'affaire de l'Etat et comme celui-ci s'identifie au système économique, les problèmes qui se posent aux différentes branches, ainsi que les questions professionnelles de caractère économique, sont *exclusivement du ressort des pouvoirs publics*. De même, les décisions de la centrale nationale sont des décisions de l'Etat si bien que, d'une part, des secrétariats professionnels de caractère international ne présentent guère d'intérêt pour l'U. R. S. S. et que, d'autre part, les décisions prises sur le plan international doivent être, peuvent être exécutées par l'Etat.

Dans les pays démocratiques, en revanche, l'activité syndicale repose sur la collaboration du patronat, des syndicats et de l'Etat. Les questions professionnelles et les problèmes qui se posent aux différentes industries revêtent une importance qui augmente au fur et à mesure que cette collaboration s'étend à une planification économique vraiment progressiste et que le monde ouvrier est mieux organisé au sein des syndicats.

Il est également compréhensible que les Russes ne portent pas un grand intérêt à l'activité, reposant sur les mêmes bases, du Bureau international du travail, et cela d'autant moins que, précisément en ce qui concerne les tâches économiques confiées au B. I. T., la collaboration directe entre patrons et ouvriers d'une même industrie semble faire de grands progrès.

Reste à savoir s'il sera possible de trouver un compromis acceptable et surtout fécond, entre les thèses qui s'affrontent, cela dans le cadre d'une organisation syndicale de caractère universel. C'est ce que montreront les futures négociations internationales.

Au cours de sa séance du 11 mai, le comité central de l'Union syndicale suisse a désigné, comme délégué de l'Union syndicale suisse au comité appelé à poursuivre les travaux du congrès syndical mondial, Robert Bratschi, conseiller national, puis comme délégué suppléant Hermann Leuenberger, conseiller national.

B. Les résolutions de la conférence syndicale mondiale.

La conférence, qui s'est tenue du 6 au 17 février, a voté 5 résolutions: 1. résolution relative à l'intensification de l'effort de guerre; 2. résolution relative à la paix; 3. résolution relative à la création d'une nouvelle organisation syndicale mondiale; 4. résolution relative à la construction et aux revendications immédiates du mouvement syndical; 5. manifeste à tous les peuples.

Nous reproduisons ci-dessous les principaux passages de ces résolutions.

1. Résolution relative à l'intensification de l'effort de guerre des Alliés.

(L'effort des travailleurs en général et de l'Armée rouge en particulier; le problème des salaires dans les pays belligérants; la position et la tâche des pays neutres — dont la Suisse.)

Cette résolution, votée pendant la première partie de la conférence (à laquelle les neutres n'ont assisté qu'à titre d'observateurs) rappelle les efforts héroïques des Nations unies et en particulier de l'U. R. S. S. et de « sa puissante armée rouge », « qui a déclenché l'une des plus formidables offensives de tous les temps »:

Tous les pays alliés, et en particulier *les travailleurs* et les *organisations syndicales*, doivent multiplier leurs efforts pour hâter la fin victorieuse de la guerre.

« Nous avons pour tâche de battre l'ennemi aussi rapidement que les énergies d'un peuple uni et décidé le permettent. » — « Ce sont *les travailleurs* des Nations unies qui ont fait les plus gros sacrifices. Ils sont morts par millions sur les champs de bataille. Sous la conduite des syndicats ils ont rempli infatigablement leur devoir dans les usines et les ateliers pour que jamais les armées ne manquent du nécessaire. Dans les pays occupés, les travailleurs ont été l'âme de la résistance et du mouvement de libération. La conférence syndicale mondiale prend connaissance avec fierté des efforts et des sacrifices de ces travailleurs héroïques. A l'approche de la victoire, nous les invitons à ne pas faillir, à poursuivre leur travail avec plus d'énergie encore, à accroître par leurs propres forces la production de matériel de guerre et à s'opposer à toute tentative de la réduire ou de rendre moins efficace la mobilisation totale indispensable à la victoire. »

Le point 9 de la résolution, relatif aux *salaires*, revêt une importance particulière: « La mobilisation totale des travailleurs est inséparable de la défense de leurs conditions d'existence. Les syndicats doivent donc lutter pour obtenir et maintenir des salaires qui assurent un niveau de vie convenable: à travail égal, salaire égal, sans distinction de nationalité, de race ou de sexe; amélioration des conditions de logement et des assurances sociales, rationnement équitable des denrées alimentaires, application stricte des contrats collectifs et mesures officielles destinées à assurer la protection des travailleurs. »

Un long passage de la résolution concerne les pays libérés et neutres, et notamment la Suisse:

« Nous demandons, dans les pays libérés, une politique qui leur permette de participer de toutes leurs forces à l'effort de guerre. Une telle politique implique: *a)* le rétablissement immédiat de la liberté de la presse, d'expression, de réunion, de la liberté religieuse et de la liberté de créer des associations politiques et ouvrières; *b)* la constitution de gouvernements qui s'appuient véritablement sur le peuple; *c)* le ravitaillement en denrées alimentaires, produits finis et matières premières afin de couvrir les besoins et de permettre d'utiliser de manière optimum la main-d'œuvre et les possibilités de production.

Nous invitons nos gouvernements à reconsidérer le problème des relations économiques ou d'autre nature avec l'Espagne de Franco, l'Argentine et tous les autres pays fascistes qui, sous le couvert de la neutralité, ont apporté une aide à l'ennemi. Nous invitons également nos gouvernements à prendre immédiatement des mesures efficaces pour empêcher tous les pays neutres, tels que la Suède et la Suisse, de poursuivre leurs livraisons de denrées alimentaires et de matières premières à l'Allemagne hitlérienne. Ces pays doivent donner l'assurance qu'ils ne donneront pas asile à des criminels de guerre. »

2. Résolution relative à la paix.

(Participation des syndicats à la conférence de la paix et coopération à l'organisation internationale de sécurité et à la solution du problème allemand; rôle de l'organisation internationale de sécurité; la question des colonies; le sort du peuple juif.)

Dans le préambule, puis en liaison avec divers problèmes, la résolution demande que les syndicats soient invités à participer aux conférences de la paix; une organisation mondiale de la sécurité doit être créée.

« La conférence syndicale mondiale a abordé les problèmes sociaux et économiques que la paix soulève; il est absolument indispensable que des représentants responsables et qualifiés des syndicats participent à toutes les phases des préparatifs de paix. » — Le courage et l'endurance dont hommes et femmes ont fait preuve sur les champs de bataille et ailleurs, leurs héroïques sacrifices leur donnent le droit d'exiger, après la victoire des Nations unies, la création d'une organisation mondiale capable d'assurer durablement la paix. C'est le peuple travailleur qui a fait la guerre. Les gouvernements ne peuvent donc faire la paix sans demander sa coopération. En conséquence, la conférence mondiale a enregistré avec satisfaction la déclaration commune faite à Yalta par le premier ministre de Grande-Bretagne, le président des Etats-Unis et le président du Conseil des commissaires du peuple de l'U. R. S. S. De l'avis de la conférence syndicale mondiale, cette déclaration donne l'assurance que les sacrifices et les souffrances du peuple travailleur n'auront pas été vains. »

En ce qui concerne la solution du problème allemand, la conférence espère « que les autorités d'occupation prendront toutes les mesures nécessaires pour désarmer l'Allemagne... ». Le grand état-major allemand doit être supprimé à jamais. Toutes les installations industrielles qui peuvent servir à la production de guerre doivent être démantelées ou placées sous contrôle allié.

La conférence demande des mesures de répression contre tous les criminels de guerre. Le système national-socialiste doit être « liquidé »; tous les biens des associations nationales-socialistes doivent être saisis. Non seulement l'industrie lourde allemande, mais encore les transports, les banques, de même que les terres et les biens des trusts, des cartels et des junkers doivent être placés sous le contrôle des Nations unies.

Dans la mesure où la démilitarisation le permettra, la production allemande doit contribuer à la reconstruction des régions détruites par les Allemands. L'Allemagne doit tout d'abord réparer les dommages causés dans les pays qui ont le plus souffert. Les Etats qui ont été envahis par les forces de l'Axe et qui ont opposé une résistance efficace, doivent participer à l'occupation et au contrôle de l'Allemagne:

« Nous estimons que les autorités alliées doivent tenir compte, pour toutes les questions relatives à l'occupation, de l'avis des syndicats. De même, les accords concernant l'affectation de matériel et de main-d'œuvre allemands à la reconstruction doivent être établis avec la coopération des syndicats. La conférence mondiale estime que les travailleurs allemands affectés à la reconstruction doivent être placés sous contrôle international, avec la participation des syndicats, notamment en ce qui concerne l'établissement des salaires, lesquels

doivent être fixés de façon à ne pas abaisser ceux des autres travailleurs. En aucun cas, les travailleurs allemands ne doivent être réduits à une sorte d'esclavage. »

Les passages de la résolution relatifs à la reconstruction du mouvement syndical allemand revêtent une grande importance. Le Front allemand du travail doit être définitivement dissout. Il convient, en revanche, de reconstituer aussi rapidement que possible les syndicats sous le contrôle du mouvement syndical international. La conférence mondiale est persuadé que celui-ci peut contribuer de manière efficace à la rééducation du peuple allemand. Tous les membres du corps enseignant qui ont soutenu le national-socialisme doivent être éloignés des écoles et des universités. Le mouvement syndical est prêt à collaborer à la propagande antifasciste, à l'épuration des arts et de la littérature et à la mobilisation du théâtre, de la radio et de la presse au service des idées démocratiques.

La conférence mondiale demande que la fortune des organisations syndicales et ouvrières saisie par les Allemands soit rendue à leurs propriétaires légitimes. Ces fonds doivent être consacrés à la reconstruction d'un mouvement syndical libre.

La résolution fait une large place aux efforts visant à créer une organisation internationale de sécurité. Elle confirme les termes de la Charte de l'Atlantique qui accorde à tous les pays le droit de choisir librement le régime sous lequel ils entendent vivre, qui reconnaît leur souveraineté et leur droit de se gouverner eux-mêmes. La conférence estime cependant que les Nations unies ont le devoir de ne pas reconnaître les gouvernements des pays dont le système politique et économique est contraire aux principes précisés par la Charte de l'Atlantique et les déclarations qui ont suivi les conférences de Moscou et de Téhéran.

Avec raison, la conférence attache la plus grande importance à l'élimination des causes économiques de la guerre. Le mouvement syndical ne peut oublier « que la lutte des monopoles pour la conquête des marchés est l'une des causes fondamentales du conflit ». En conséquence, il est de toute urgence de mettre fin à l'activité nuisible des trusts et des cartels, quelle que soit la forme sous laquelle elle se manifeste.

Le Conseil de sécurité qui doit être créé dans les limites de la nouvelle organisation des peuples doit « disposer des moyens indispensables au maintien de la paix ». Les gouvernements doivent déléguer au siège de l'organisation des représentants permanents ayant rang de ministre, de même que les chefs d'état-major des puissances représentées en permanence, lesquels constitueraient l'état-major de l'organisation.

La conférence mondiale considère le conseil social et économique mondial comme un instrument d'une très grande im-

portance; elle souhaite que l'organisation lui confère des fonctions essentielles. Malheureusement, le conseil économique et social institué par la conférence de San-Francisco n'a que de très faibles possibilités d'action.

« Le mouvement syndical doit s'attacher tout particulièrement à encourager le développement de ce nouvel organe; il demandera à être représenté dans toutes ses sections. La conférence souhaite que ce conseil soit chargé d'exécuter les plans internationaux de reconstruction économique sous le contrôle des pouvoirs publics, particulièrement en ce qui concerne la correction des grandes voies navigables où convergent les intérêts de nombreuses nations. »

De manière générale, la conférence demande que le mouvement syndical soit appelé à collaborer de façon étroite et permanente à l'activité de l'organisation internationale de sécurité:

« Au nom du mouvement syndical international, la conférence mondiale souhaite que les syndicats soient effectivement représentés à l'assemblée de l'organisation internationale de sécurité; des représentants du mouvement syndical doivent être appelés à siéger au conseil de sécurité et au conseil social et économique. A cet effet, la conférence interviendra auprès des trois gouvernements alliés pour qu'ils invitent des représentants des syndicats à participer à titre de conseillers techniques à la conférence de San-Francisco. »

A ce propos, la conférence rappelle la déclaration faite par le représentant du premier ministre britannique devant les délégués, à savoir que les syndicats ont contribué de manière décisive à la victoire par leur activité et leurs conseils. La conférence mondiale estime donc que les syndicats sont justifiés à demander que cette collaboration soit poursuivie lorsque les Nations unies aborderont les tâches qu'implique le passage de la guerre à la paix.

La conférence demande que le Mikado soit considéré comme l'un des responsables de la guerre et qu'une république démocratique soit instaurée au Japon. Les déclarations du Caire relatives aux territoires annexés par l'empire du Soleil levant doivent être strictement appliquées.

Enfin, la conférence préconise l'abolition du système qui vise à l'exploitation économique des pays coloniaux et semi-coloniaux, où le développement des organisations syndicales doit être encouragé. Au sens de la Charte de l'Atlantique, les pays qui ne se gouvernent pas encore eux-mêmes doivent avoir la possibilité de bénéficier du « statut des nations libres » et de se donner le gouvernement et les institutions de leur choix.

Quant au peuple juif, il doit être mis en mesure de poursuivre l'œuvre commencée en Palestine « à la condition que les

intérêts légitimes des autres groupements nationaux soient respectés et que tous les habitants jouissent des mêmes droits et des mêmes possibilités de développement ».

3. Résolution relative à la création d'une nouvelle organisation syndicale mondiale.

La conférence mondiale se déclare « convaincue que l'union des travailleurs du monde entier au sein d'une fédération mondiale des syndicats des nations éprises de liberté, indépendamment des considérations de race et de religion, de l'opinion politique ou des diversités idéologiques, est d'une importance vitale ».

La conférence décide de travailler à créer aussi rapidement que possible une puissante fédération syndicale mondiale et démocratique. Préalablement, il convient d'instituer un organe ayant l'autorité nécessaire pour parler au nom des fédérations représentées au congrès mondial et pour faire appliquer les décisions de la conférence après leur ratification par les organisations participantes.

Ce comité de « continuation » a commencé son activité dès la fin de la conférence. Il restera en fonction jusqu'au prochain congrès syndical mondial. Il a été chargé de mettre au point les recommandations de la conférence, de les soumettre à la ratification des organes permanents, puis de présenter un rapport à la nouvelle conférence mondiale. Ce comité, qui représente la nouvelle organisation mondiale, doit entreprendre auprès des gouvernements et des organes internationaux toutes les démarches que les circonstances peuvent exiger, notamment pour assurer une représentation des syndicats à la conférence de la paix et au sein de toutes les commissions et conférences qui doivent la préparer. Le comité doit exécuter les recommandations de la conférence qui ont été ratifiées par les fédérations nationales.

Le comité a été chargé de préparer un projet de statuts et de le soumettre aux organisations membres, lesquelles peuvent faire des propositions d'amendement.

La seconde conférence mondiale doit être convoquée avant la fin de 1945 pour examiner les propositions des organisations, ratifier les statuts et liquider les questions qui peuvent se poser. Le comité est autorisé à instituer des sous-comités, notamment une commission administrative qui siège entre les réunions du comité étendu, dont elle détient alors tous les pouvoirs. Le comité a la compétence de convoquer une conférence mondiale extraordinaire s'il estime que la situation mondiale l'exige.

Le comité a son siège à Paris. Il peut constituer un secrétariat permanent. Ses dépenses sont couvertes par des contributions volontaires des organisations.

Pendant la conférence de Londres, on a attiré l'attention des délégués sur le fait que la participation aux travaux de la nouvelle conférence et à la discussion relative à la nouvelle organisation syndicale internationale pourrait être interprétée comme une ratification tacite des décisions prises à la majorité par la première conférence. Cette dernière a donc précisé que, bien que la création d'une nouvelle organisation syndicale universelle soit une nécessité, chaque organisation reste absolument libre d'accepter ou de repousser les statuts.

*

Comme nous l'avons vu sous A, ce comité a été constitué. Les pays et les organisations suivants y sont représentés: Canada, Australie, Indes, Chine, Belgique, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Espagne, Islande, Irlande, Bulgarie, Italie, Roumanie, Finlande, C. T. A. L., Internationale chrétienne sociale (avec voix consultative). L'empire britannique (sans l'Angleterre) a deux représentants; il en est de même de la Fédération syndicale internationale et des secrétariats professionnels internationaux. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Russie et l'Amérique latine ont chacun trois représentants.

Le comité a institué une commission de travail, laquelle a désigné une sous-commission chargée de mettre au point les statuts.

4. Résolution relative à la reconstruction et aux revendications immédiates du mouvement syndical.

(Activité de l'U. N. R. R. A.; rapatriement des prisonniers, des déportés, etc.; passage de l'économie de guerre à l'économie de paix: contrôle des prix, lutte contre l'inflation, reconstruction; liberté d'établissement; politique systématique en matière d'investissements, organisation de la consommation; développement des coopératives; accroissement de la production et du pouvoir d'achat; problèmes du logement; semaine de 40 heures; vacances; sécurité sociale; allocations familiales; lutte contre les monopoles; monnaie internationale; les droits fondamentaux des travailleurs.)

Le conseil syndical international provisoire avait soumis à la conférence un cahier des revendications sociales et économiques du mouvement syndical international pour la période d'après-guerre (publié dans le numéro de janvier/février 1945 de la « Revue syndicale »).

La résolution de la conférence aborde pour commencer l'activité de l'U. N. R. R. A. Elle se rallie à cette initiative, mais constate que cette organisation manque des moyens et des pouvoirs nécessaires pour satisfaire les besoins des peuples libérés.

En conséquence, la conférence invite les gouvernements des Nations unies à faire tout ce qu'il est en leur pouvoir pour

augmenter l'aide aux pays libérés et, dans les autres Etats, aux victimes des sévices nazis. L'U. N. R. R. A., qui doit collaborer avec les organisations syndicales, devrait être munie des pouvoirs nécessaires pour apporter une aide efficace partout où celle-ci est indispensable. La conférence se rallie à la résolution adoptée par l'U. N. R. R. A., à savoir que l'aide ne doit jamais devenir un instrument politique et que les secours doivent être accordés sans distinction de race, de religion ou d'opinion.

La conférence demande que l'on procède au rapatriement systématique des prisonniers de guerre, des déportés, etc. Les soldats devenus incapables de travailler doivent bénéficier d'une aide médicale gratuite et d'indemnités leur permettant de vivre dignement et d'entretenir leur famille. Ils doivent être rééduqués dans la mesure du possible afin d'être en état de reprendre une activité professionnelle. Les rentes versées aux invalides doivent être assez élevées pour assurer leur entretien et celui de leur famille. Le passage de la production de guerre à une activité économique normale doit être organisé dans tous les pays, y compris les colonies, de manière à garantir l'emploi des millions de prisonniers et de déportés.

La conférence demande, en outre, que tous les gouvernements, avec la collaboration des syndicats, prennent les mesures nécessaires pour que la réadaptation industrielle se poursuive normalement. Le contrôle des prix doit être assez efficace pour prévenir l'inflation et le retour de la conjoncture malsaine enregistrée à l'issue de la dernière guerre.

Les réformes de caractère définitif doivent être conçues dans l'esprit qui inspire l'étude des problèmes de la période de transition. Le monde d'après-guerre doit être digne de ceux qui ont contribué au salut de la démocratie et de la civilisation.

Parallèlement la conférence demande que les travailleurs soient libérés de toute sujétion économique et qu'ils touchent un salaire leur permettant de satisfaire normalement leurs besoins et conforme aux connaissances et aux efforts qui sont exigés d'eux.

Les gouvernements ont le devoir de procurer à tous les hommes et à toutes les femmes qui veulent travailler un emploi correspondant à leurs capacités et rémunéré en conséquence. A cet effet, l'Etat doit procéder à toutes les interventions nécessaires. Il convient en particulier de pratiquer une politique systématique des investissements. Les gouvernements doivent faire une politique financière et fiscale propre à élever le pouvoir d'achat des travailleurs parallèlement à l'accroissement de leur capacité de production.

La conférence demande une politique progressiste en matière de logements. Le contrôle des prix doit être complété par un contrôle de la répartition des denrées alimentaires, des objets d'habil-

lement et des autres articles de grande consommation. Les syndicats, les coopératives de production et de consommation doivent participer à ces mesures de contrôle.

L'accroissement constant de la production implique l'introduction de la semaine de 40 heures au maximum, le salaire ne subissant aucune diminution. Les syndicats se réservent de demander une durée du travail inférieure dans les pays où la capacité de production le permet. Chaque travailleur doit avoir deux semaines au moins de vacances payées. Tous les jours fériés officiels doivent être rétribués.

La conférence demande que tous bénéficient de la sécurité sociale; en d'autres termes, l'État doit instituer un vaste système d'assurances sociales alimenté en majeure partie par les cotisations des gouvernements et des employeurs. Chacun doit obtenir l'aide médicale dont il a besoin. Les gouvernements doivent prendre des mesures afin de réduire au minimum les dangers de maladie et d'accident. Ils doivent mettre à la disposition des travailleurs des sanatorium et des maisons de repos gratuits. Les familles qui ont perdu leur chef, les orphelins doivent toucher régulièrement des indemnités suffisantes. Les gouvernements doivent se préoccuper tout particulièrement du bien-être de l'enfance (octroi d'allocations familiales, construction de maternités, de pouponnières, etc.). Les syndicats doivent participer à l'administration et au contrôle de toutes les institutions d'assurance et de prévoyance sociale.

La collectivité doit être protégée contre les abus des monopoles. A cet effet, il convient de promulguer des lois qui empêchent la formation de monopoles, qui les placent sous contrôle ou en décrètent la nationalisation. La conférence est consciente du fait que la réalisation de nombre de ces revendications exigera l'institution d'organismes officiels chargés de diriger ou de contrôler l'activité économique. Les syndicats doivent être représentés au sein de tous ces organes.

Bien que, dans tous les pays, les organisations syndicales étudient déjà ces problèmes dans la mesure où l'état de l'évolution sociale et économique le permet, la conférence se rend compte que la réalisation de ces revendications implique une coopération internationale sur les plans politique et économique. L'unanimité réalisée à Yalta est considérée comme un signe favorable. Cependant, la collaboration internationale exige, pour être efficace, des syndicats puissants dans tous les pays. Il importe donc que, partout, le mouvement syndical puisse se développer librement. Si les circonstances le commandent, le mouvement syndical international unira toutes ses forces pour imposer ce droit fondamental.

Dans le monde entier, on a reconnu l'impérieuse nécessité de la collaboration internationale afin de prévenir autant que faire

se peut les crises et les désastres qu'elles provoquent. En conséquence, la conférence invite tous les gouvernements à coopérer pour instituer une monnaie internationale et pour établir un degré de collaboration économique de nature à intensifier les échanges lesquels, de même que les droits de douane et les prix des articles de grande consommation, doivent être réglementés par des accords internationaux; des crédits à long terme doivent être accordés pour assurer le développement économique et industriel des pays coloniaux ou arriérés, les conditions de travail convenues internationalement devant être respectées. Les migrations doivent faire l'objet de mesures de protection.

Enfin, la résolution affirme les droits fondamentaux des travailleurs, droits que le mouvement syndical international est décidé à faire respecter dans tous les pays.

Les travailleurs doivent avoir le droit de s'organiser librement et d'exercer sans entrave toutes les activités syndicales, y compris la conclusion de contrats collectifs. Personne ne peut empêcher les travailleurs de se grouper en coopératives ou en organisations d'entraide. La conférence demande la liberté de presse et de réunion, ainsi que celle d'adhérer à des associations religieuses ou politiques. Toute limitation des droits en raison de la race, de la religion, du sexe doit prendre fin. Le principe: à travail égal, salaire égal, doit être appliqué. Lorsque des jeunes gens accomplissent le travail d'adultes, ils doivent toucher le salaire normal d'un adulte.

Tous doivent avoir les mêmes possibilités d'instruction et de formation professionnelle.

A tous ceux qui cherchent du travail, la société doit assurer un emploi approprié et normalement rémunéré. Dans toutes les circonstances de la vie, le citoyen doit bénéficier d'une protection efficace.

5. Manifeste à tous les peuples.

(Constitution du comité de continuation de la conférence syndicale mondiale et d'une organisation syndicale universelle.)

Ce manifeste résume, en quelque sorte, les principales des revendications qui figurent dans les résolutions ci-dessus. Il a été signé le 22 février par les membres du comité de continuation. Il est adressé à tous les peuples, afin qu'un monde nouveau sorte des ruines de cette guerre.

« La seconde guerre mondiale a plongé toutes les nations dans la plus grave des crises de l'histoire. Pendant la longue et terrible lutte qu'elles ont menée contre les agresseurs, les Nations unies ont combattu pour la liberté et pour affirmer leur droit de vivre selon leurs traditions et leurs conceptions.

Elles ont résisté la plus dangereuse des attaques qui aient jamais été déclenchées contre les fondements mêmes de la démocratie et les libertés civiques. Elles ont repoussé la tentative la plus audacieuse qui ait jamais été conçue de ramener l'humanité à l'esclavage et d'imposer aux nations libres un système politique, économique et social qui, si l'adversaire l'avait emporté, eût consacré l'assujettissement des nations libres à ceux qui, se fondant sur leur puissance, prétendaient l'exercer en vertu de leur « supériorité raciale » ou de leur « mission historique ».

Notre conférence mondiale a réuni les représentants autorisés de millions de syndiqués de toutes les parties du monde, de millions d'hommes qui se sont dressés courageusement contre la tyrannie fasciste; ils ont consenti à de gros sacrifices pour la repousser. Notre conférence a représenté des hommes de races et de religions diverses et qui parlaient aussi des langues diverses. Pourtant, nous étions tous d'accord sur les buts à atteindre, ceux-là mêmes auxquels aspirent les nations libres. Nos résolutions nous permettent d'affirmer sans réserve que le mouvement syndical mondial est décidé à collaborer avec tous les peuples épris de liberté pour remporter une victoire totale sur les puissances fascistes qui ont tenté de détruire la liberté et la démocratie. Nous sommes décidés à instaurer une paix stable et à développer la collaboration internationale sur le plan économique, laquelle doit permettre d'utiliser les richesses pour le bien de tous, d'assurer l'occupation complète de la main-d'œuvre, d'augmenter le standard de vie et de garantir la sécurité sociale à tous les hommes et à toutes les femmes de toutes les nations. »

Le manifeste reproduit ensuite les principales des revendications qui figurent dans les résolutions précédentes. En ce qui concerne l'institution d'une nouvelle fédération syndicale mondiale, le manifeste mentionne un comité de coordination non pas de 41 mais de 45 membres. Il relève également que la conférence a décidé à « l'unanimité » de créer une organisation syndicale mondiale groupant sur un pied d'égalité tous les syndicats des pays libres, sans distinction de race, de religion ou de conviction politique, une organisation n'excluant personne et ne faisant de différence entre personne. « Aussi rapidement que les circonstances le permettent, nous constituerons un organe international capable de parler au nom de tous et de défendre avec autorité les buts que nous nous sommes assignés. Nous avons institué à Paris un comité de continuation de 45 membres, au sein duquel siègent des délégués de tous les groupes qui ont assisté à la conférence mondiale. Ce comité convoquera une nouvelle conférence mondiale en septembre 1945; elle ratifiera les statuts et créera une nouvelle organisation permanente. Dans l'intervalle, le comité exécutera les

décisions de la conférence. Par son intermédiaire, le mouvement syndical mondial demandera de participer à l'étude de tous les problèmes que posent la paix et l'après-guerre, comme aussi de prendre part aux conférences de la paix et d'être représenté dans toutes les commissions et organes internationaux, qui posent les jalons de la paix future, y compris la conférence de San-Francisco d'avril 1945. »

Le manifeste conclut en ces termes: « Notre conférence historique, convoquée en pleine guerre, est tout à la fois une manifestation de l'unité ouvrière et un témoignage de la victoire morale des Nations unies sur les forces mauvaises du fascisme. La classe ouvrière, qui a une si grande part à la victoire, ne peut laisser à d'autres, si nobles que soient leurs intentions, la pleine responsabilité de l'organisation de la paix. La paix ne sera une bonne paix — une paix durable, digne des sacrifices consentis — que si elle reflète la décision, les intérêts, les désirs et les besoins des peuples. Nous enjoignons tous les travailleurs du monde, tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté à poursuivre, pour gagner la paix et construire un monde meilleur, les efforts qu'ils ont déployés pour gagner la guerre. »

C. Liste de présence.

a) Séance de la commission de la F. S. I.

Membres du comité de la F.S.I.: W. Schevenels, K. Nordhal, J. Bondas.

Centrales nationales. Afrique du Sud: de Trades & Labor Council R. Carruthers, F.-R. Swan, A.-J. Downes; Belgique: J. Bondas; Canada: P. Bengough; Chine: Chu Hsueh-fan, Liu Hsuan-tsui; U. S. A.: American Federation of Labor R. Watt; France: G. Buisson, R. Bothereau, J. Racamond, E. Ehlers, A. Croizat, E. Henaff, R. Rous; Grande-Bretagne: J. Hallsworth, E. Edwards, C. Gallie, Sir Mark Hodgsons, C. Jarman, Dame Anne Loughlin, G.-W. Thomson; Indes: A.-K. Mukerij, A.-K. Pillai; Norvège: K. Nordahl, I. Haugen, Alf Anderson; Nouvelle Zélande: W.-A. Fox, A.-W. Croskery; Palestine: B. Locker, A. Rabino-vitch, I. Idelson, M. Orenstein; Suisse: H. Leuenberger, G. Bernasconi; Hollande: C.-J. van Lienden, Harry.

Secrétariats professionnels internationaux: Alimentation: J.-J. Thomasson, Is. Goudsmit; Employés et techniciens: J. Hallsworth; Ouvriers sur métaux: L. Evans; Mineurs: J. Stanczyk, W. Lawther; Relieurs: E.-C. Hooker; Services publics: Ch. Laurent, T. Williamson, H. Oprecht; Postes, télégraphes et téléphones: J.-W. Bowen; Ouvriers du textile: J. Stott; Transports: J.-H. Oldenbroek, J. Marchbank; Ouvriers de campagne: J.-C. Duncan.

Groupements syndicaux repliés en Grande-Bretagne: Allemagne: H. Gottfurcht; Autriche: J. Svitanics; Espagne: W. Carrillo; Pologne: J. Belonski et E. Scherer; Tchécoslovaquie: O. Hahn.

Reviseur des comptes: A. Deakin.

Invité: J. Rens (Bureau international du travail).

Excusés: Sir Walter Citrine, président, G. H. Bagnall et L. Fawcett (Grande-Bretagne), A. Conley (Ouvriers du vêtement).

b) Conférence syndicale mondiale.

Les pays suivants étaient représentés à la Conférence syndicale mondiale: Grande-Bretagne: 6 642 000 membres avec 15 délégués; Etats-Unis d'Amérique: Congress of Industrial Organisations (C.I.O.) ca. 5 millions de membres avec 11 délégués, Brotherhood of Railroad Trainmen (cheminots) avec 1 délégué; U. R. S. S.: 27 562 000 membres avec 35 délégués et 9 conseillers et traducteurs; Australie avec 1 délégué; Belgique avec 3 délégués de la Confédération générale de Belgique et un délégué des chrétiens-sociaux (210 000 membres); Canada: Trades and Labor Congress avec 349 000 membres et trois délégués, Canadian Congress of Labour avec 5 délégués; Chine avec 620 000 membres et 3 délégués; Colombie avec 2 délégués; Cuba avec 4 délégués; Tchécoslovaquie avec 2 délégués; France: C. G. T. avec 5 à 6 millions de membres et 15 délégués, chrétiens-sociaux avec 4 délégués; Indes: Alla-India Trades Union Congress avec 335 964 membres et 3 délégués, Indian Federation of Labour mit 631 054 membres et 2 délégués; Mexico: Confederacion Regional Obrera Mexicana avec 1 délégué et Confederacion de Trabajadores de Mexico avec 3 délégués; Pays-Bas: Union des syndicats de Hollande avec 2 délégués et les chrétiens-sociaux avec 1 délégué; Nouvelle Zélande avec 2 délégués; Norvège avec 5 délégués; Pologne avec 1 délégué; Afrique du Sud: South African Trades and Labour Council avec 36 178 membres et 3 délégués, Cape Federation of Labour Unions avec 3 délégués et Western Province Council of Trade Unions avec 3 délégués; Yougoslavie avec 325 000 membres et 5 délégués.

Mandat britannique: Palestine: General Federation of Jewish Labour (Union syndicale juive) avec 5 délégués, Arab Workers' Society (Arabes) avec 2 et Arab Federation of Trade Unions (Arabes) avec 1 délégué; colonies britanniques (invitées avec un représentant): Chypre: 9287 membres; Guyanne britannique 10 000 membres; Jamaïque, Nigeria: 500 000 membres; Sierra Leone, Gambie: 2000 membres; Côte d'Or: 2500 membres; Rhodésie du Nord.

Organisations internationales. Fédération syndicale internationale: 17 846 619 membres et 3 représentants: W. Schevenels, J. Bodas, K. Nordahl; Fédération syndicale de l'Amérique latine avec 2 représentants, dont l'un, le mexicain Toledana, était également chargé de la représentation des centrales nationales de Costa Rica, de la République dominicaine, d'Ecuador, de Panama, du Pérou et de l'Uruguay. Il représenta ces organisations a titre d'observateur.

Secrétariats professionnels internationaux (invités avec chacun un représentant): Relieurs: E. C. Hooker; ouvriers du cuir: G. Chester; ouvriers du bâtiment: R. Coppock; ouvriers de l'alimentation: I. Goudsmit; ouvriers de campagne: J. Duncan; ouvriers sur métaux: L. Evans; mineurs: W. Lawther; P. T. T.: J. Bowen; services publics: H. Oprecht; ouvriers textile: J. Stott; ouvriers des transports: J. Oldenbroek; imprimeurs: W. Plunkett; ouvriers du tabac: A. Santen.

Centrales nationales, dont les pays ont rompu les relations diplomatiques avec l'Axe: Ecuador et Uruguay avec chacun 1 délégué.

Centrale nationale d'un des pays occupés par les nations Alliées: Islande avec 20 191 membres et 2 délégués.

Centrales nationales des pays neutres (invitées pour la deuxième semaine avec le droit, d'assister en qualité d'observateur pendant la première partie de la conférence): Irlande avec 260 272 membres et 2 délégués; Espagne: Union General de Trabajadores de Espana (siège en France) avec 2 délégués, Union General de Trabajadores de Espana (siège au Mexique et en France) avec 3 délégués et groupe syndical de travailleurs espagnols en Grande-Bretagne avec 1 délégué; Suède avec 1 053 266 membres et 4 délégués; Suisse: Union syndicale suisse avec 2 délégués (G. Bernasconi et H. Leuenberger), Union fédérative du personnel des services publics avec 2 délégués (G. Bernasconi et H. Leuenberger).

Chambre cantonale du travail tessinoise.

Les délégués des sections syndicales tessinoises se sont réunis les 26 et 27 mai dernier, à Lugano, pour la première fois depuis la guerre, sous la présidence de M. J. Canonica, prof. On a entendu un excellent rapport de gestion présenté par le secrétaire de la Chambre, Dominique Visani. Ce rapport qui s'étendait sur les années 1938 à 1944 donne un intéressant aperçu de l'énorme activité déployée par le secrétariat. Les effectifs des sections, après avoir fléchi pendant les années de guerre en raison du chômage et de la mobilisation à 5055 membres, se sont peu à peu relevés dès 1941 pour atteindre en 1944 le beau chiffre de 11 661 membres. Le rapport de gestion fut adopté à l'unanimité. Puis G. Canevascini et G. Zeli ont présenté deux intéressants exposés sur les questions d'actualité après quoi des résolutions furent adoptées demandant la compensation intégrale des salaires, une loi d'impôt plus équitable, etc. Le congrès reconnaissant l'énorme travail accompli par le secrétaire Visani manifesta le désir de lui adjoindre un collaborateur en raison du développement considérable de la Chambre du travail et des nouvelles tâches qui se présentent. Un souvenir lui fut remis aux applaudissements du congrès. Un bel esprit régna au cours de ces deux journées qui se sont écoulées dans une atmosphère d'enthousiasme que n'oublieront pas les participants.

Les comités centraux des fédérations à l'Union syndicale suisse avaient été invités à se faire représenter. Ch. Schürch, au nom des invités présents, remercia la Chambre du travail, et M. Lonati, maire de Lugano, remercia au nom des autorités de la ville également invitées.